

Rapport du **budget** primitif **2021**

Conseil municipal
du 15 décembre
2020

ville de
+ de 10 000 habitants

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804214-20201215-15122020_46-DE



Sommaire

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804214-20201215-15122020_46-DE

Introduction	4
1 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée	6
1.1. Le mille-feuille des réformes fiscales, la perte d'autonomie des collectivités.....	6
1.2. Après un mandat houleux, une loi de finances 2021 mesurée sur les dotations.....	9
1.3. Autres recettes.....	9
1.4. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement.....	11
1.5. Les équilibres du budget.....	12
2 - Pour un service public s'inscrivant dans la durée	13
2.1. Ressources et moyens.....	13
2.2. Éducation, services aux publics.....	16
2.3. Développement durable, cadre de vie.....	22
3 - Investissements	28
3.1. Développement urbain.....	28
3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie/environnement.....	28
3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public.....	29
3.4. Prévenir les risques.....	30
3.5. Vie sociale et citoyenneté.....	30
3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité.....	31
4 - Le budget annexe Mon Ciné	34

Introduction

La préparation du budget 2021 s'inscrit dans un contexte inédit, qui bouleverse profondément notre quotidien mais aussi nos projections, à la fois sur le très court terme (comment faire du service public aujourd'hui et demain?) mais aussi sur du moyen et long terme (dans quelle situation seront nos sociétés, notre économie et nos finances publiques après-demain?). La pandémie de la Covid qui nous a précipité dans une crise sanitaire, nous plonge aujourd'hui dans une crise économique et sociale profonde, violente, et annonce des graves crises budgétaires pour demain.

Ainsi, en tenant compte du second confinement de 2020, la crise sanitaire a engendré une chute du PIB estimée à 11,2-11,3 %. Pour 2021, la "remontée" est aujourd'hui estimée à 6 %. La France fait partie des pays européens les plus impactés, pour 2020 (la moyenne européenne est à -8,7 %) comme vraisemblablement pour 2021. Elle s'en sort plutôt moins bien que ses voisins.

Du fait des mesures prises par le Gouvernement pour contrer la crise, l'impact est majeur sur les finances publiques : le déficit supplémentaire atteindra près de 200 Mds € en 2020 et 2021, soit 11 % du PIB (quand l'Allemagne est à -3 %), essentiellement du fait de l'État.

EN MDS €	2019	2020	2021
SOLDE ÉTAT	-92,7	-195,2	-152,8
SOLDE ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	-0,9	-2,2	1,1
SOLDE SÉCURITÉ SOCIALE	14,4	-57,5	-25
TOTAL	-79,2	-257,9	-176,7

L'équilibre ne sera bien entendu pas retrouvé dans les 5 ans qui viennent.

Malgré des taux d'intérêt plancher (et une inflation très faible), ce déficit a un effet sur la dette qui explose : elle atteindra 117,5 % du PIB en 2020, taux qui ne baissera qu'à peine en 2021. Alors que la dette du secteur public local est stabilisée, celle des administrations centrales et des administrations de sécurité sociale est en très forte progression. Le budget public de la France prend de plein fouet le choc de la Covid-19, il est en grande difficulté. **Et, en cela, on peut déjà lire, dans la dégradation des finances de l'État les tensions futures sur les budgets locaux.**

Dans ce contexte très dégradé, malgré les discours du président Macron, les faits le prouvent, **la décentralisation est mise à mal**. Les élus locaux ne sont pas associés à la gestion de la crise, et, plus durablement et peut être donc plus grave, des décisions parfois hâtives, brutales, mais structurelles et profondes, notamment dans le domaine de la fiscalité locale, engendrent de fortes pertes de marges de manœuvre budgétaires et financières pour les collectivités, et obscurcissent la visibilité pour l'avenir. Face à une crise sans précédent, les collectivités vont-elles gérer des dotations, elles-mêmes soumises à la contrainte budgétaire de l'État ? Comment agir avec des ressources qui ne sont plus évolutives ?

Dans des contextes de crise économique et sociale, les villes comme Saint-Martin-d'Hères subissent doublement "l'effet ciseau" : le besoin des habitants les plus fragiles est accru, les finances communales subissent davantage la baisse des dotations dont la ville est dépendante.

Ouvrir un nouveau mandat par tant d'incertitudes dans un climat social en très grande difficulté, avec des populations inquiètes pour leur devenir est particulièrement difficile.

L'année 2020 ne ressemblera à aucune autre, la crise sanitaire de la Covid-19, mais plus encore les politiques portées par le gouvernement marquent de profonds changements dans notre quotidien. L'analyse des politiques menées sur cette dernière décennie confirme les choix clairs des gouvernements respectifs de conforter l'accroissement des inégalités, d'opposer les populations comme en témoigne le projet de loi sur le séparatisme, de stopper l'élan et la dynamique des collectivités territoriales dans leur volonté de répondre au plus près du quotidien des populations. Plus grave, au prétexte d'une situation sanitaire complexe, nos libertés parfois les plus fondamentales sont démantelées, jusqu'à réfléchir des lois liberticides.

Le virage institutionnel adopté sous l'égide du président, consiste, comme il l'a toujours souhaité, à recentraliser massivement les pouvoirs de sorte que les marges de manœuvre des villes soient réduites au maximum comme en témoigne la nationalisation de l'impôt. La réduction importante de la CFE et de la CVAE ne reflète qu'une petite partie de la réalité. La fin annoncée de la taxe locale sur la consommation finale de l'électricité et plus encore la fin de la taxe d'habitation confirment la volonté du gouvernement de faire main basse sur les ressources fiscales qui permettent à chacune des collectivités territoriales d'être dans une administration choisie. Notre richesse est le respect des particularités de nos territoires. À Saint-Martin-d'Hères nous faisons le choix de favoriser le vivre ensemble en accompagnant toutes les populations dans toutes leurs diversités.

Ainsi, la municipalité réaffirme bien entendu plus que jamais son **soutien à un service public fort, présent aux côtés des habitants**. Elle peut le faire aujourd'hui d'autant plus que les services municipaux sont nombreux et solides et que la gestion saine menée au cours du mandat précédent et saluée par la Chambre régionale des comptes, le lui permet.

Cette année encore, Saint-Martin-d'Hères présente un budget volontaire, confirmant la présence du service public. Mais celui-ci est construit pour résister dans la durée, en tenant compte de perspectives financières plus obscures pour les collectivités, et qui plus est pour les communes les plus pauvres.

Être volontaire dans nos politiques progressistes, se mesure en effet par l'accès à un service public fort, présent, adapté aux besoins et bien entendu de qualité. Cela consiste principalement à ne pas répondre uniquement à l'urgence mais au contraire poursuivre notre vision à moyen terme par la maîtrise réfléchie et partagée avec les habitants et les agents de la collectivité, de son fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvres d'investissement en faveur des politiques de solidarité et d'environnement, garantissant à chacun sa place dans la commune. Saint-Martin-d'Hères, à son niveau, fait face à cette volonté d'hypercentralisation du pouvoir. Elle s'inscrit dans la concertation et **souhaite peser de tout son poids dans la construction métropolitaine qui s'engage afin que le virage climatique soit adopté et ambitieux**. Faire Métropole consistera à **faire solidairement ce que l'État ne fait plus** : gérer les objectifs politiques pour que les populations les plus fragiles soit reconnues et respectées grâce à des politiques en matière d'habitat, d'accès aux droits, d'accès aux transports pour tous dans tous les territoires.

Plus que jamais la particularité d'une France composée de villes fortes est d'actualité. 2021 sera plus que jamais l'année de toutes les solidarités et du combat contre l'accroissement des inégalités sociales.

1 - Une trajectoire budgétaire maîtrisée

Le rapport présenté lors du Débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 23 novembre 2020 fait état, de façon assez détaillée, du contexte fiscal et réglementaire (notamment présenté dans le projet de loi de finances 2021) dans lequel la ville doit construire son budget.

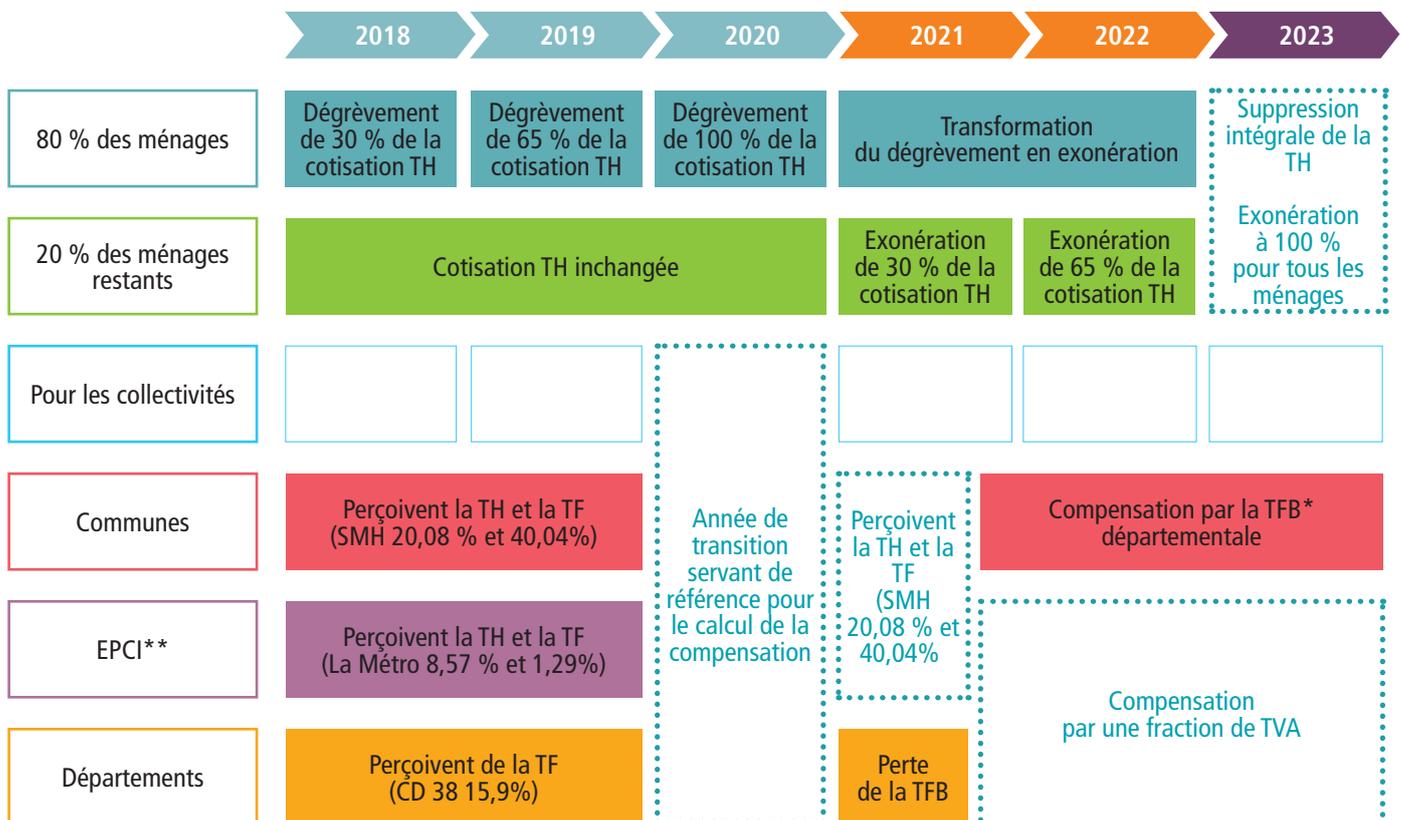
Les axes principaux ne seront donc que rappelés ici, l'objectif étant de présenter, les équilibres budgétaires qui en découlent et surtout les politiques mises en place avec ce budget, secteur par secteur.

1.1. Le mille-feuille des réformes fiscales, la perte d'autonomie des collectivités

Les recettes de la fiscalité locale étaient jusqu'alors la principale source de financement des collectivités. À l'instar de leurs homologues, les élus de la majorité **plaidaient pour une réforme des règles de la fiscalité locale**, obsolètes et injustes. Mais ils défendent l'impôt et ses fondements : par celui-ci, un lien, une légitimité existent entre la décision locale et l'habitant. C'est un des fondements de la décentralisation.

Celui-ci a été détruit pour un certain nombre de collectivités, il a été fortement mis à mal pour les communes, même si elles sont parmi les plus "préservées". **La réforme des valeurs locatives des locaux professionnels** (impactant les recettes de taxe foncière pour la commune) avait été mainte fois reportée, amendée, aménagée, du fait des effets directs sur les contribuables d'une part, mais aussi indirectement sur les équilibres territoriaux, le calcul des dotations... Elle s'inscrivait dans la durée (un lissage était prévu pour les contribuables, des neutralisations pour les collectivités), en attendant d'être complétée, de façon la plus concertée possible, par la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitations.

CALENDRIER DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION (TH)



*Taxe sur le foncier bâti

**Établissement public de coopération intercommunale

Puis le président a annoncé la **suppression de la taxe d'habitation**. Sa mise en place hâtive perturbe les équilibres locaux et impose des "bricolages" pour compenser ses effets financiers. Les collectivités à long terme sont décriées (remplacement de l'impôt par des dotations), mais sur la relation de l'habitant à son gouvernement local sont craints. Dans bien des cas, les collectivités se voient attribuer des recettes qui n'ont absolument aucun rapport avec leur rôle et leur action locale (cas de la TVA pour les départements par exemple).

En 2021, la commune perdra totalement la recette de la taxe d'habitation (sur les résidences principales) et devra voter, lors du vote des taux, une taxe foncière cumulant le taux de Saint-Martin-d'Hères (40,04 %) et celui du Département (15,9 %). Ce taux de 55,94 % de taxe foncière ne couvrira pas l'ensemble des recettes perçues antérieurement par la ville.

Une dotation (1,7 M€) viendra donc compenser cet écart, mais pour combien de temps et avec quelle évolution ?

En l'absence de lisibilité sur les modalités pratiques d'intégration budgétaire de cette réforme, les prévisions ont été pour l'heure faites à situation constante.

À cette mesure "surprise" de 2017, se sont ajoutées, ces dernières semaines, des mesures fiscales de **relance de l'économie**. **L'exonération de 50 % de taxe foncière** (et CVAE) pour les bâtiments et équipements

Un Projet de loi de finance (PLF) de **soutien aux entreprises** qui subissent de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire et économique :

- Une baisse de **10 Mds€ d'impôts de production** visant la Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et la TFB
- Des mécanismes de **compensations "à l'€ près"** mis en place par l'État pour que **les collectivités ne soient pas impactées** sur les budgets
- Mais comme à chaque mise en place de compensations, une question émerge : **quel avenir pour ces mécanismes ?**
- De plus, **l'État propose aux collectivités de participer à l'effort** afin de soutenir les entreprises de leur territoire via des possibilités élargies d'exonérations.

industriels, aujourd'hui présentée comme une mesure de relance liée à la pandémie, est en réalité une mesure structurelle, dont les effets sont pérennes. Ici encore, une réforme hâtive vient bousculer des équilibres territoriaux.

Les **réformes fiscales vont avoir, à partir de 2022, un impact sur les calculs des dotations** : en effet, les recettes fiscales servent à calculer le "potentiel fiscal" d'une collectivité et par là-même sa richesse potentielle, ou sa capacité à mobiliser des ressources. Pour 2021, le calcul restera basé sur la situation de 2020, mais pour la suite, c'est encore inconnu. Pour une ville comme Saint-Martin-d'Hères qui dépend beaucoup des dotations, c'est une source d'inquiétude.

1.2. Après un mandat houleux, une loi de finances 2021 mesurée sur les dotations

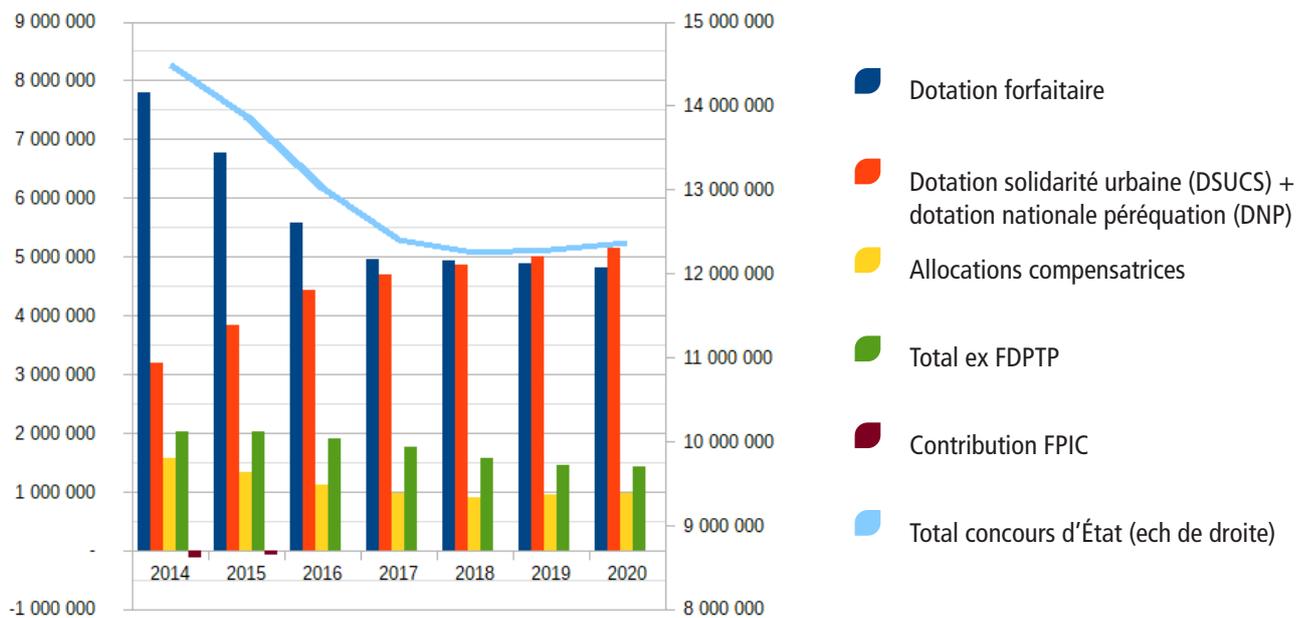
Au BP 2020, les dotations représentaient 29,4 % des recettes. En raison des réformes fiscales décrites ci-dessus, et la transformation d'une partie du produit de taxes en dotation, leur part va augmenter en 2021. Cette augmentation est inquiétante. On a pu voir l'utilisation de ce poste comme une source d'économie par l'État lors du mandat 2014-2020 : confronté à des impératifs d'économie dictés par les engagements européens, les gouvernements du président Hollande puis du président Macron s'étaient servi de l'argument de la "contribution des collectivités à la réduction de la dépense publique" pour venir diminuer, de façon drastique, des dotations aux collectivités qui avaient un temps été attribuées en compensation de charges transférées ou de réformes fiscales.

Outre la contribution à l'effort de redressement des comptes public, pioché sur la dotation forfaitaire des collectivités en fonction de leurs recettes (certaines collectivités sont même aujourd'hui avec une DGF négative, c'est à dire qu'elles payent un montant à l'État sur leurs recettes fiscales), plusieurs dotations spécifiques ont été identifiées "variables d'ajustement" c'est à dire, que ce sont des postes voués à la diminution pour garantir des économies à l'État.

HISTORIQUE DES VARIABLES D'AJUSTEMENT POUR LES COMMUNES

ANNÉE	2017	2018	2019	2020	PLF 2021
Bloc communal	FDPTP DUCSTP		FDPTP DCRTP	DCRTP	Aucun écrêtement en 2021 pour le bloc communal

ÉVOLUTION DES DOTATIONS DEPUIS 2014 À SAINT-MARTIN-D'HÈRES



Après des baisses de -293 M€ en LFI 2018, -159 M€ en LFI 2019, -120 M€ en LFI 2020, les "variables d'ajustements" diminuent de 50 M€ pour 2021. Saint-Martin-d'Hères est impactée sur le FDPTP, la DCRTP et la DCTP, des dotations finalement récentes puisqu'elles compensent des réformes de la taxe professionnelle (la dernière date de 2012).

Par ailleurs, pour 2021, l'enveloppe nationale de la dotation globale de fonctionnement reste de nouveau stable (28,6 Mds€), malgré l'inflation et surtout malgré la hausse de la population. La Dotation globale de fonctionnement regroupe la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation). Or, afin de financer ces dernières, la dotation forfaitaire est "écrêtée" (c'est à dire diminuée), alors qu'elle était auparavant alignée sur la progression de la population et l'inflation.

Au sein de la DGF, au niveau national, on note

- l'augmentation de la DSU et de la DSR (+90 M€)
- un rattrapage sur la DACOM
- l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+30 M€)

Le financement de ces ressources se fait "en interne", c'est à dire sur la base de l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Ceci explique la diminution de sa part dans les recettes locale au niveau national, et à Saint-Martin-d'Hères. Dès lors, on peut s'interroger sur l'avenir de cette dotation qui compense des transferts de charges de décentralisation.

1.3. Autres recettes

Sur le chapitre **impôts et taxes** (73), hormis les recettes de fiscalité directe, d'autres postes méritent d'être explicités.

Les recettes provenant de la Métro (issues d'anciennes recettes fiscales donc qui apparaissent sur ce chapitre), sont identiques à celles de 2020 : l'attribution de compensation (compte 73211, 5 415 794 €) est inchangée car aucun transfert de compétences n'est en cours ou à l'étude et la dotation de solidarité communautaire (compte 73212, 3 586 803 €) reste identique tant que le pacte fiscal et financier, qui doit être réécrit prochainement, ne lui apporte pas de modifications.

La recette des droits de mutation (compte 7381, 1 050 000 €) est inscrite en très légère évolution (+42 K€), à l'appui du réalisé de 2019 ; il est difficile d'identifier les impacts de la pandémie sur ce poste aujourd'hui.

La recette de la taxe locale d'électricité (compte 7351, 460 K€) est elle en légère diminution (-40 K€), sachant que ses fondements changent (et que la collectivité perd là-aussi tout pouvoir de taux) puisqu'elle devient un impôt national qui sera redistribué par l'État.

La recette de la Taxe locale de publicité extérieure (compte 7368, 370 K€) fait l'objet depuis plusieurs années d'un suivi serré à Saint-Martin-d'Hères, permettant non seulement d'optimiser les recettes mais surtout de réduire la pollution visuelle. Pour 2021 elle est inscrite à la baisse (-30 K€) car les entreprises ont désormais intégré la problématique des enseignes/publicités et de leur coût, et les réduisent petit à petit. Mais surtout, elle risque fort de diminuer avec l'entrée en vigueur du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) qui limite encore davantage la publicité.

Les autres postes du chapitre 73 Impôts et taxes sont des postes de moindre ampleur: recette provenant de la proximité d'Athador, recettes de redevances d'occupation du domaine public pour les marchés, les ventes de fleur, les camions de restauration rapide et les convoyeurs de fonds, recette issue de la présence d'un pylône électrique sur le domaine...

Au global le chapitre des impôts et taxes atteint 35 646 871 € (+ 475,7 K€ par rapport au BP 2020).

Hormis les dotations d'État mentionnées plus haut, le chapitre 74 est impacté par des recettes qui traduisent le dynamisme et la reconnaissance des politiques municipales par les partenaires :

- les recettes de la Caf (compte 7478, 2,8 M€), sont stabilisées après une hausse importante au cours du mandat précédent du fait de la déclaration des sites périscolaires en accueil de loisirs.

Côté petite enfance, la PSU de la Caf vient en complément de la participation des familles. Elle varie également en fonction des critères suivants : fournitures des repas, fournitures des couches et variation du taux de facturation (ratio entre les heures de présences et les heures facturées aux familles). Plus les places sont occupées, plus la recette est importante.

De plus, depuis 2019, deux nouvelles bonifications sont applicables : le bonus "inclusion handicap" qui s'applique dès le 1^{er} enfant en situation de handicap accueilli dans la structure et le bonus "mixité sociale" qui a pour objectif d'encourager l'accueil d'enfants de familles en situation de pauvreté en compensant la baisse des recettes. Par ailleurs, chaque année, la ville répond aux appels à projets de la Caf, notamment sur le handicap. Cette subvention fluctue en fonction du nombre d'enfants en situation de handicap, accueillis dans la structure.

Il est à noter qu'en 2020 la Caf a appliqué une aide financière lors des fermetures partielles ou totales des structures, mais que cette aide n'a pas été suffisante pour compenser la perte de recettes des familles.

Le secteur de l'enfance et de la petite enfance bénéficient également d'un partenariat dans le cadre du CEJ (contrat enfance jeunesse). L'année 2021 sera la dernière année du CEJ, avec une négociation complète dans le cadre du contrat territorial global avec la caisse d'allocations familiale.

Le Programme de réussite éducative (PRE) engendre une subvention de 51 000 € du GIP-PRE de Grenoble-Alpes-Métropole et de 2 000 € de la Caf pour des ateliers langage ludiques en maternelle des quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, la Caf intervient aujourd'hui également dans le domaine de l'hygiène visites, pour les visites techniques des inspecteurs de salubrité dans le parc privé de logements martinérois qui répondraient aux critères de non décence.

En dehors de la Caf, un montant important du chapitre relève de la Dotation générale de décentralisation de l'État (compte 7461, DGD) égale à 714 560 € allouée à la ville pour assurer les missions relevant des services communaux d'hygiène et de santé.

Dans les domaines de la culture, de l'hygiène santé, de la politique de la ville, de nombreux projets ou partenariats, voire certains postes bénéficient de cofinancements du Conseil départemental, du Conseil régional, de la Métro, de l'État (DRAC...), de l'ARS... Ces subventions sont stabilisées par des contrats pluriannuels ou

dépendent des appels à projets dans lesquels s'inscrit la ville.

Ces partenariats ont parfois été très fragilisés, aussi du fait de la contraction budgétaire qui pèse sur les budgets des partenaires, mais pour 2021, la plupart des inscriptions reste stable.

Au global le chapitre des dotations atteint 16 406 903 € (+ 326,6 K€ par rapport au BP 2020).

Le dernier chapitre de recette qu'il convient d'explicitier est celui **des produits des services (chapitre 70, 2 662 413 €)**. Ces dernières années, il a été impacté à la baisse par la réforme tarifaire proposée par la ville menée au cours du précédent mandat, puis par la diminution des refacturations effectuées au SMTC pour l'entretien des abris bus et tram, en lien avec la construction métropolitaine, et enfin, en 2020, par les effets de la pandémie sur un grand nombre de services (restauration scolaire, petite enfance et culture notamment). Le poste le plus important sur ce chapitre est celui de la restauration scolaire. Pour 2021, son inscription est stabilisée à 750 K€.

Dans le domaine de la petite enfance, la participation des familles est égale au nombre d'heures facturées au tarif horaire de la famille. Ainsi, plus la structure est remplie, plus ces participations seront élevées. Or, du fait de la diminution du nombre d'enfants et de la baisse de la demande d'accueil occasionnel (voir les explications au paragraphe petite enfance en dépenses), le taux d'occupation a fortement diminué malgré les efforts de la ville.

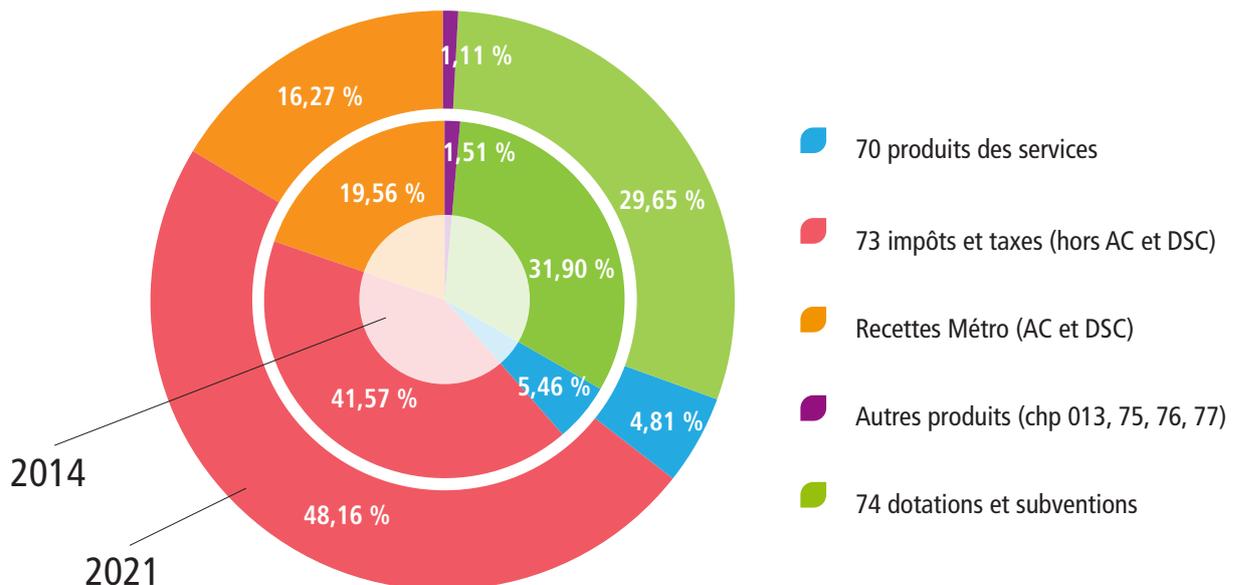
Pour les services de la culture surtout, mais aussi du sport, et, dans une moindre mesure les services enfance et petite-enfance, les recettes pour 2021 sont difficiles à estimer compte tenu du contexte sanitaire, des décisions nationales, des contraintes réglementaires mais aussi des comportements qui en découlent.

Le chapitre 013 (344 533 €, -39 K€) correspond à des remboursements de charges de personnel, dans le cadre de cofinancements ou de partenariats, mais aussi des remboursements d'assurance qu'il est difficile de prévoir.

Le chapitre 75 (248,4 K€, en baisse de 59,6 K€) correspond à des locations. Il est en diminution constante depuis plusieurs années du fait de l'optimisation de la gestion foncière du parc immobilier de la ville.

Enfin, **le chapitre 76** (17,7 K€) correspond au remboursement, par la Métro, d'intérêts de la dette qui relève de la compétence eau et qui n'a pu être transférée. Le remboursement du capital est en investissement au chapitre 27 (199 K€) et ces deux postes sont naturellement voués à diminuer.

RÉPARTITIONS DES RECETTES ENTRE 2014 ET 2021



1.4. L'excédent reporté, la dette, les subventions d'investissement

L'excédent cumulé ne s'inscrit pas au budget primitif mais se constate au compte administratif pour être alors reporté sur le budget en cours sous forme de décision modificative. Ce n'est donc qu'au moment du vote des résultats 2020 que l'on pourra identifier son montant.

Les principales opérations d'investissement de 2021 sont décrites dans la partie 3. L'explication des différentes modalités de financement de l'investissement a été détaillée dans le rapport d'orientations budgétaires.

Depuis 2012, du fait d'une recette exceptionnelle liée à une cession de patrimoine, le budget principal est marqué par l'existence d'un excédent important¹. La municipalité a fait le choix de l'utiliser pour financer l'investissement, permettant ainsi de réaliser des projets sans souscrire à l'emprunt et donc en se désendettant. Ce choix n'a pour autant pas empêché les mesures d'amélioration de gestion et de gestion prévisionnelle des emplois et effectifs, qui ont ainsi atténué l'effet des baisses brutales et fortes de dotations et les effets budgétaires des transferts de compétences à la Métropole. Cette politique a permis le maintien d'un investissement continu pour la réhabilitation du patrimoine de la ville et la réalisation de projets d'aménagement et d'équipements.

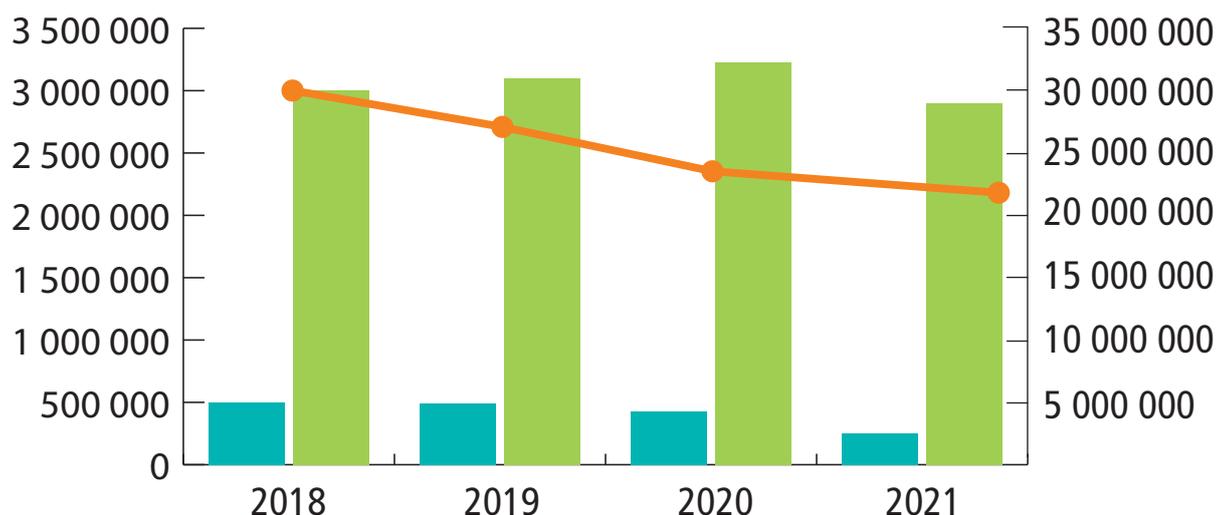
Depuis 2016, dans un contexte de taux très bas, la ville a profité d'opportunités spécifiques et de sa qualité de signature pour emprunter, ponctuellement, à des conditions très avantageuses. Cette stratégie est vouée à se poursuivre en fonction des possibilités et des besoins. Pour l'heure, pour 2021, seul un "emprunt d'équilibre" est inscrit (chapitre 16 en recettes), les choix seront faits dans le courant de l'année.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette de la ville de Saint-Martin-d'Hères sera de 22 705 053 €. Pour l'exercice 2021, le remboursement du capital de la dette (chapitre 16 en dépenses) s'élèvera à 2 898 560 €.

La charge des intérêts de la dette est une dépense de fonctionnement (chapitre 66), en diminution régulière depuis de nombreuses années. Elle sera de 336 K€ en 2021 (contre 382 K€ en 2020).

¹L'excédent cumulé ne s'inscrit pas au budget primitif mais se constate au compte administratif pour être alors reporté sur le budget en cours sous forme de décision modificative. Ce n'est donc qu'au moment du vote des résultats 2020 que l'on pourra identifier son montant.

ÉVOLUTION ENDETTEMENT 2018-2021



■ Intérêts de la dette en cours ■ Remboursement en capital de la dette ■ Capital restant dû au 01/01 (ech de droite)

1.5. Les équilibres du budget

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOK

ID : 038-213804214-20201215-15122020_46-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021
70	Produits des services	2 655 321	2 662 413
73	Impôts et taxes	35 171 145	35 646 871
74	Dotations et subventions	16 080 320	16 406 903
75	Autres produits de gestion courante	308 074	248 446
76	Produits financiers	22 775	17 734
77	Produits exceptionnels	2 000	1 000
013	Atténuation de charges	383 533	344 533
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		54 623 168	55 327 900
042	Dotation aux amortissements (sub)	204 119	164 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		54 827 287	55 491 900

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2020	2021
040	Dotation aux amortissements	2 500 000	2 036 000
041	Opérations patrimoniales	200 000	200 000
021	Virement de la SF	1 667 719	3 328 339
024	Produits des cessions	2 723 120	506 050
10	Dotations, fonds divers (TLE, FCTVA)	1 000 000	800 000
13	Subventions d'investissements reçues	2 532 532	3 313 000
16449	Emprunts revolving (tirages)	3 374 819	10 607 400
16	Emprunt d'équilibre	10 233 916	10 607 400
23	Avances forfaitaires	341 100	200 000
27	Prod financiers : (remb dette eau..)	200 870	199 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 764 075	21 188 810

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2020	2021
011	Charges à caractère général	8 321 150	8 417 400
012	Charges de personnel	35 673 105	35 673 105
65	Autres charges de gestion courante	6 091 091	5 499 016
66	Charges financières	382 222	336 040
67	Charges exceptionnelles	47 000	57 000
014	Atténuation de produits	145 000	145 000
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		50 659 568	50 659 568
042	Dotation aux amortissements	2 500 000	2 036 000
023	Virement à la section d'investissement	1 667 719	3 328 339
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		54 827 287	55 491 900
	Épargne brute	3 963 600	5 200 339
	Épargne nette	760 572	2 301 779

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2020	2021
040	Dotation aux amortissements (sub)	204 119	164 000
041	Opérations patrimoniales	200 000	200 000
16	Remboursement capital dette et cautions	3 203 028	2 898 560
16449	Emprunts revolving (remboursements temporaires)	3 374 819	0
20, 204, 21	Dépenses d'équipement	16 988 608	17 726 250
10	Dotations, fonds divers et réserves (taxe d'aménagement)	10 000	0
26	Participations	40 000	0
23	Avances forfaitaires	331 100	200 000
27	Autres immobilisations financières	412 401	0
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		24 764 075	21 188 810

2 - Pour un service public s'inscrivant dans la durée

2.1. Ressources et moyens

Les services ressources sont ceux sur lesquels s'appuient les services à la population.

Le budget de **la direction de la communication** reste dans la lignée de celui de 2020 avec quelques ajustements concernant le chapitre des charges à caractère général.

Lors du BP 2020, la direction de la communication s'était engagée à diminuer ses impressions de 30 % sur 2 ans :

- 20 % de réduction sur l'année 2020
- 10 % de réduction sur l'année 2021.

L'engagement a été respecté sur 2020. D'une part en réduisant les quantités d'impressions de programmes et de flyers d'actions phares (par exemple *Le festival des cinémas d'Afrique*, *Hip-Hop Don't Stop Festival*, plaquette de la programmation des salles de spectacles) et d'autre part en améliorant les stratégies web et réseaux sociaux.

La crise du coronavirus a également impacté les quantités d'impression de l'année 2020, avec l'annulation totale des actions ouvertes au public de mars à mai, puis à partir de novembre, et leur réduction de mai à octobre.

La période de confinement a d'ailleurs apporté une certaine opportunité pour la direction de la communication : pendant plus de 2 mois, le canal principal d'informations au public a été numérique. Cela a permis d'ancrer les supports de communication web, réseaux sociaux et presse comme sources d'information auprès des habitants.

Pour 2021, les prévisions budgétaires ont dû être faites en respectant les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, c'est à dire en diminuant les travaux d'impression. La reprographie devrait pouvoir réaliser en interne l'impression de nombreuses brochures ou autres travaux du fait, d'une part de la diminution des quantités et d'autre part de l'existence de deux nouveaux copieurs de production couleur, livrés fin 2019. Seuls les supports spécifiques (panneaux grands formats, programmes et plaquettes en très grande quantité, bâches de grande dimension, flocage sur véhicules, goodies etc.) seront maintenus en externe. Enfin, l'affichage public devient quasi inexistant depuis 2020 du fait de l'enlèvement du mobilier urbain d'affichage public fin février à la suite d'une décision politique et de l'annulation des actions municipales pendant et après le confinement.

Concernant le journal municipal *SMH ma ville*, comme les années précédentes, 10 publications (journal de 28 ou 32 pages) sont prévues, en sus de la possibilité d'éditer 1 supplément de 4 ou 8 pages. De même, le journal du personnel de la ville *Appel d'Hères*, outil de communication interne, 11 numéros par an, est maintenu, ainsi que l'édition du *Guide pratique 2021* en 17 700 exemplaires (toutes boîtes aux lettres et nouveaux arrivants). Par ailleurs, est prévu, en communication interne, l'impression du *Livret d'accueil des agents* : ce livret de 32 pages au format 22 cm x 22 cm, édité pour la première fois en octobre 2019, en cours de réactualisation, sera remis aux nouveaux agents (impression à la reprographie).

La communication maintient donc son objectif d'une diminution des impressions de 10 % en 2021 (par rapport à 2019), en s'appuyant notamment sur les canaux numériques et presse.

Dans le cadre du développement de la présence numérique, plusieurs services et équipements municipaux souhaitent disposer de leurs propres réseaux sociaux sur le modèle de *Saint-Martin-d'Hères en scène*. Ces réseaux sociaux sont alimentés par les services et supervisés par la direction de la communication. Le mode de fonctionnement demande de pouvoir centraliser ces réseaux sur une seule plate-forme de gestion afin d'avoir une vision d'ensemble et de pouvoir définir des accès à chaque service. Le projet de refonte du site web de la ville est à prévoir en 2022, un travail sera mené en 2021 pour ce faire.

La ville a ainsi pris le parti d'une stratégie numérique en croissance et d'une diminution des impressions. L'internalisation entraîne une augmentation des impressions à la reprographie, un maintien des insertions publicitaires et le choix d'imprimer en externe des travaux spécifiques (formats et supports non disponibles en interne, ou grandes quantités d'impression).

La direction de l'organisation et des systèmes d'informations

La réorganisation causée par le contexte sanitaire : à l'instar de nombreux services, la mise en œuvre de ce projet a été retardée par le confinement (livraison de matériel, disponibilité des prestataires, etc.). La commune est au centre des attentes de déploiement de nouveaux outils avec les changements de pratiques organisationnelles des services (travail à distance...) en lien avec la crise.

Son budget 2021 est orienté vers les applications transversales (messagerie, espaces collaboratifs, outils du SGDAN, gestion des documents numériques) et vers le déploiement des outils numériques, pour mieux répondre aux exigences en matière de politique publique d'une commune de la taille de Saint-Martin-d'Hères. Il permettra d'achever la refonte des infrastructures, et de commencer la mise aux normes de la partie physique du réseau : changement des switches, découpage logique, sécurité des accès aux locaux, protection électrique, travaux sur la téléphonie.

En investissement, il sera consacré à la poursuite et la finalisation de la refonte des infrastructures et à la mise en place des outils transversaux. Il permettra aussi le prolongement du déploiement des outils numériques envers la population. L'objectif est de s'appuyer sur une infrastructure renouvelée, moderne, et de donner aux services des moyens de communications optimisés.

Le budget de fonctionnement répond à deux exigences :

- Dépenses de fonctionnement courantes
- Une enveloppe de prestations complémentaires pour accompagner les équipes municipales afin d'améliorer la qualité de service et de monter en compétence sur des dossiers techniques.

Sur la partie des dépenses de fonctionnement courantes, le budget de la téléphonie (compte 6252) a diminué, grâce à de nouveaux marchés et une meilleure mise en concurrence (en particulier sur la téléphonie mobile, budget de 29 K€). Par ailleurs, l'optimisation des infrastructures permettra de généraliser le passage des alarmes sous IP (donc intégré au système de téléphonie), et de générer de nouvelles économies pour les 2 ans à venir.

Sur les dépenses courantes, un travail important a été réalisé sur les contrats de maintenance ; certains ont ainsi pu être révisés et d'autres arrêtés (budget de 159 K€).

Le projet SAE (Système d'archivage électronique) est un enjeu important pour la commune, il sera géré par l'archiviste tant sur sa partie fonctionnelle que sur le déploiement et le paramétrage des nouveaux flux. La charge de travail est conséquente et de plus en plus importante, elle est aujourd'hui coordonnée en lien avec le Sitpi.

En plus de la continuité du schéma directeur, la décision de ré internaliser les compétences aujourd'hui confiées au Sitpi est anticipée. Elle impliquera une enveloppe dédiée, prenant en compte à la fois les moyens humains indispensables à la réussite de ce projet et les ressources financières. Ce choix doit faire l'objet d'une étude définitive qui devra déterminer très précisément l'ensemble des missions que la commune assurera en autonomie (partie technique, partie gestion de projet, partie fonctionnelle). Ceci impliquera des créations de postes. Dès 2021 une organisation adaptée sera proposée avec une redistribution des tâches et missions, un budget en conséquence. L'objectif final est que celui-ci soit, au global, inférieur au budget cumulé du contingent du Sitpi et des budgets informatiques de la ville. Il y aura également des conséquences budgétaires et/ou organisationnelles dans les services travaillant aujourd'hui avec le Sitpi (ressources humaines, finances, état civil...).

Le service de la **documentation** a en charge la gestion centralisée des abonnements au bénéfice des services de la ville (50 K€, documentation générale et technique). Un travail constant est mené sur la politique documentaire (pertinence des abonnements, circulation des revues, communication sur les bases de données), avec désormais une orientation vers la documentation numérique : newsletter, nouveaux abonnements, magazine en ligne, politique des éditeurs pendant le confinement et un accès test à *Cyberlibris*, qui permet un accès pour tous les agents à une bibliothèque de plus de 15 000 e-books, consultables sans limitation, en streaming sur les thèmes de la fonction publique territoriale : aménagement du territoire, gestion, finances et achats publics, gouvernance et administration & préparation aux concours...

Le budget des archives sera encore marqué cette année par la numérisation et l'indexation des actes d'état civil pour répondre au dispositif Comedec. Ce projet d'indexation des actes d'état civil s'inscrit dans le projet de dématérialisation et permettra un gain de temps certain pour l'État-civil dans la saisie des actes.

La politique de veille juridique et de traitement des contentieux de tout ordre est la responsabilité du service juridique. Il gère le budget des frais de contentieux et honoraires d'avocats lorsque cela est nécessaire (50 K€). Ces dépenses sont très variables et difficiles à estimer mais sont budgétées de façon stable. Ce service gère aussi les cotisations (primes) annuelles auprès de nos assurances (dommages aux biens, flotte automobile et responsabilité civile), qui font l'objet de marchés pluriannuels (130 K€).

De façon générale, en matière de **ressources humaines**, 2020 a bien entendu été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Les organisations de la collectivité ont dû s'adapter à différentes périodes passant de la fermeture de service au maintien de secteurs d'activités dits "essentiels". L'ensemble des directions fonction-

nelles (finances, RH, système d'information, commande publique) a réussi à être complètement permettant de ne pas fragiliser les partenaires : entreprises mises à mal dans leurs ressources, paiements dans les temps, ou les agents contractuels de la ville, en garantissant leur situation pendant deux confinements.

La période du mois de novembre a même vu certains services de la ville (restauration...) augmenter leur réponse aux Martinérois en plein confinement. De manière efficace les agents ont su s'adapter et faire preuve de beaucoup de volonté pour répondre à la continuité de service public.

La programmation de l'année 2021, en matière RH, s'inscrit sur une continuité en matière de maîtrise de la masse salariale. Sa complète stabilité est recherchée malgré des évolutions en coûts d'un certain nombre de postes de dépenses, comme le versement de la prime précarité (qui devait être versée en 2020) pour un montant budgété à 150 K€. Son sens est certes reconnu par la ville, mais il est néanmoins regrettable qu'il n'y ait pas de compensation financière. L'évolution des carrières des agents est cette année budgétée autour de 200 K€ (70 K€ pour l'avancement de grade et 130 K€ pour la prise d'échelon à durée unique). Enfin le reclassement PPCR des 3 catégories A,B,C va générer une dépense de 50 K€. Cette recherche de l'équilibre s'obtient donc en optimisant toujours plus les effectifs de la collectivité.

L'année 2021 va enregistrer la suppression nette de 10 postes dans les effectifs. La connaissance de nos effectifs et les outils développés en interne permettent une anticipation des mouvements du personnel et donc une adaptation réfléchie avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique et l'autorité, des moyens ressources nécessaire aux besoins des services.

L'année 2021 est également marquée par la baisse sensible du coût des agents non affectés (-200 K€), c'est une véritable réussite.

La bourse à la mobilité et le travail du service "maintien à l'emploi" confirment les bons choix effectués les années précédentes. Ils permettent à tous les agents de la ville de trouver une réponse adaptée à des difficultés dans leurs parcours professionnels ou leur volonté de mobilité.

Enfin le processus apprentissage verra l'année 2021 faire l'objet d'un diagnostic sur le 1er semestre afin d'envisager ou pas le recrutement d'apprentis pour la rentrée scolaire de septembre.

À noter par ailleurs, que la volonté de la ville est pleinement accomplie en matière de conditions de travail des agents par la mise en place opérationnelle du schéma de redéploiement des services (les premières mobilités auront lieu en fin d'année avec la volonté d'être déconcentré, au plus près des territoires martinérois).

2.2. Éducation, services aux publics

Les domaines de l'éducation et des services au public concernent la culture, le secteur éducation, enfance, petite enfance, la jeunesse et le sport et l'hygiène-santé.

Lors de ces 6 prochaines années, la ville de Saint-Martin-d'Hères va s'engager dans plusieurs projets culturels importants et structurants :

- La réhabilitation du CRC Erik Satie (Conservatoire à rayonnement communal),
- La valorisation de projet Mon Ciné,
- La modernisation L'heure bleue autour des équipements scéniques ainsi que la mise en sécurité de certains des espaces extérieurs.

Outre ces 3 projets structurants, les orientations de la politique culturelle 2020-2026 seront détaillées début 2021 ; se dessinent des objectifs politiques forts sur lesquels les secteurs culturels seront pleinement sollicités :

- La jeunesse au cœur du projet culturel : conforter l'offre pour la jeunesse, favoriser l'éveil artistique des jeunes enfants, valoriser et accompagner les pratiques culturelles des jeunes ;
- Améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle en développant la médiation ;
- Favoriser l'inclusion ;
- Accompagner les plus fragiles : convention cadre Culture et santé, lutter contre l'isolement des personnes âgées, faciliter l'accessibilité aux personnes en situation de handicap... ;
- Développer les mises en réseau et les partenariats, notamment avec l'université.

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap), la ville s'est employée à rendre accessible l'ensemble des équipements culturels aux personnes en situation de handicap. Aussi, elle doit poursuivre ces efforts. Des actions doivent être mise en œuvre pour faire en sorte que la culture reste accessible à toute la population. C'est la raison pour laquelle un plan d'investissement de mise en accessibilité des équipements culturels permettant de mieux accueillir les personnes malentendantes et malvoyantes sera proposé pour Saint-Martin-d'Hères en scène, l'Espace Vallès, et la Médiathèque.

En 2021, l'Espace Vallès va innover avec la création d'une artothèque, dispositif de prêt (gratuit) d'œuvres d'art. L'artothèque permettra une démocratisation de l'art contemporain, une circulation des publics, un développement des services numériques, un soutien à la création et une valorisation de la politique culturelle

de la ville. Un investissement exceptionnel à hauteur de 10 000 € est prévu pour l'acquisition d'œuvres. Les années suivantes, l'investissement sera à hauteur de 5000 €.

La **Médiathèque** qui organise de nombreuses actions culturelles au sein de ses 4 espaces (actions récurrentes en direction d'un public enfants, adultes, des familles, manifestations régulières et événements pilotés par la médiathèque ou dans lesquels elle s'inscrit, notamment les projets de quartier) va faire évoluer ses supports de communication et mettre en place un programme trimestriel.

La transversalité avec l'Espace Vallès se réalisera au travers du projet de l'arthothèque, dont la médiathèque assurera la logistique de prêt.

La Bibliothèque numérique métropolitaine *Numothèque Métropolitaine Grenoble-Alpes* a été lancée le 14 septembre 2019. C'est un nouvel outil, complémentaire, pour répondre aux missions de la Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères : l'accès à la culture, au numérique, à la formation, et à l'information.

La Médiathèque de Saint-Martin-d'Hères propose par ailleurs des ressources et du matériel pour lutter contre la fracture numérique. Sont proposées aujourd'hui des liseuses à emprunter avec des ebooks choisis par les bibliothécaires, des tablettes pour les animations, une lunii pour les enfants (lecture audio sans écran), des matériels pour mener à bien les formations numériques et une action culturelle innovante : consoles de jeux, "makey makey" (petits bricolages à partir d'une carte électronique...). L'obsolescence des matériels numériques demande leur renouvellement régulier.

Le service du spectacle vivant fait partie des services les plus impactés par la crise sanitaire actuelle. En dehors de cette actualité très complexe en termes de projection et de travail au quotidien, le nouveau service **Saint-Martin-d'Hères en scène** met l'accent sur quelques aspects.

Le partenariat avec l'association Citadane va se renforcer dans le cadre de la dynamique du *Festival Hip-Hop Don't Stop* et de la diffusion au cœur des quartiers.

Les espaces extérieurs de L'heure bleue vont faire l'objet d'aménagements en 2021, permettant d'envisager des actions "hors les murs" et donc de diversifier encore davantage la programmation de L'heure bleue.

Le CRC Centre Erik Satie, dans le cadre de la crise de la Covid-19, a immédiatement mis en œuvre diverses propositions pédagogiques en distanciel pour les trois pratiques musique, danse, théâtre : création d'une scène privée virtuelle sur facebook "scenesatie", création de salles de cours virtuelles, alimentation de vidéos facebook ville #SMHsolidarités et portail culturel.

La rentrée 2020 a vu aboutir la modernisation des modalités de paiement des inscriptions (mise en œuvre de l'extranet familles et plateforme extranet).

Malgré tous les efforts des équipes, du fait du contexte, les effectifs ont été en baisse à la rentrée de l'automne 2020 (-13,88 % de baisse des usagers).

L'équipement du CRC Centre Erik Satie (qui intègre aujourd'hui la salle de musique du groupe scolaire Vaillant Couturier et la salle Croizat), va faire l'objet d'une étude de réhabilitation. Outre les problématiques liées aux contraintes d'un bâtiment ancien et vieillissant, la diversification des publics désormais accueillis, induit une augmentation des propositions collectives (conduite des collectifs), qui sera rendue possible à moyen constant par une réorganisation des enseignements.

L'ensemble des activités du service **accueil vie scolaire et loisirs** s'inscrit dans le cadre d'un budget stable depuis 2018 et un élargissement du périmètre d'action en 2020, puis 2021. Le service organise l'approvisionnement en fournitures scolaires des 23 écoles ; activité qui relève des compétences de la ville, selon une dotation par élève (de 34,35 €) ; le budget global dépend donc des effectifs scolaires pour un montant compris entre 105 K€ et 118 K€ sur ces 3 dernières années. De même, il prévoit chaque année une enveloppe budgétaire de mobilier pour permettre l'installation de nouvelles classes et le renouvellement pour vétusté de l'ensemble des 140 classes de maternelle et élémentaire de la ville. Depuis 2019, le dédoublement des classes de CP puis CE1 en REP a conduit à de nouveaux investissements. À la rentrée 2020, 4 nouvelles classes ont été équipées (Joliot-Curie élémentaire - 2 classes, Voltaire élémentaire - 1 classe, Vaillant Couturier - 1 classe). Des opérations spécifiques dans le cadre du PPI sont également inscrites au budget telles que la réhabilitation de l'élémentaire Barbusse en 2018/2019 et l'extension de l'élémentaire Joliot-Curie en 2019/2020. L'enveloppe budgétaire moyenne s'élève à 55 K€ et jusqu'à 100 K€ pour les opérations les plus importantes.

La ville de Saint-Martin-d'Hères entérine des conventions de participation financière pour la scolarisation d'élèves martinérois en situation de handicap dans des ULIS (Unité locale d'inclusion scolaire) de l'agglomération grenobloise : Gières, Echirolles, Eybens Grenoble, Meylan. Le coût par élève est compris entre 667 € et 1 146 € par an.

Elle est également contrainte de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des élèves martinérois, accueillis dans les classes élémentaires de l'école privée Notre-Dame-de-la-Délivrande, au même titre que la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves martinérois scolarisés dans les classes élémentaires publiques relevant de sa compétence. Depuis le décret n°2019-155, cette prise en charge s'applique également aux élèves scolarisés en maternelle des écoles privées. Ainsi, la ré-évaluation du coût élève en 2020, intégrant le coût des personnels, notamment ATSEM, porte cette somme à 1 067 €, au lieu de 603 €. Le montant total

passé donc de 73 436 € en 2019 à 133 375 € en 2020 (84 élèves élémentaires + 41 élèves maternelles pour un total de 125 élèves pour 1 067 €). Une compensation de cette somme pourra être reversée par l'Etat à compter de 2021. Enfin, le PRE (ex DRE), comprenant 3 agents contractuels et 2 vacataires, accompagne les équipes des Quartiers Prioritaires de la ville (QPV) en grande fragilité socio-éducative. D'autre part, la création du pôle Inclusion-Handicap en octobre 2020 implique l'intégration de 3 nouveaux agents sur des missions d'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap et une meilleure inclusion en milieu ordinaire, notamment sur les temps périscolaires et accueils de loisirs. Saint-Martin-d'Hères poursuit sa politique volontariste.

L'ensemble des activités du **service animation enfance**, qui a en charge l'organisation des accueils périscolaires, extrascolaires et des classes de découverte, s'inscrit dans le cadre d'un budget stable depuis 2019. Le coût principal de l'activité est lié aux frais de personnel.

TABLEAU RÉCAPITULATIF (CHIFFRES DE 2019)

ACTIVITÉ	DURÉE DE L'ACCUEIL	NOMBRE DE SITES	NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS
PÉRISCOLAIRE (MATIN, MIDI, SOIR)	5 h 15 / jour	25 sites périscolaires	1 900 enfants accueillis en moyenne chaque jour le temps du midi et 1 800 le soir
EXTRASCOLAIRE APRÈS-MIDIS	6 h 30 / semaine	3 accueils de loisirs	150 enfants en moyenne chaque mercredi (447 enfants différents)
EXTRASCOLAIRE PENDANT LES VACANCES	48 h d'accueil / semaine 16 semaines / an	3 accueils de loisirs	Entre 150 et 350 enfants accueillis chaque jour (1 138 enfants différents)
CLASSES DE DÉCOUVERTES	16 à 18 séjours de 4 jours	30 à 35 classes concernées	2 417 journées enfants réalisées

Depuis 2017, le service propose une nouvelle formule pour le départ en séjours des enfants. Le nombre d'enfants augmente depuis 2017 (l'année 2020 étant considérée comme exceptionnelle).

ANNÉE	2017	2018	2019	2020
Nombre de séjours	4	5	5	2
Nombre d'enfants	87	93	115	66

Pour 202, seront proposés 5 séjours en été, 1 séjour aux vacances de printemps et 1 séjour pour les vacances d'automne.

Le service participe enfin aux manifestations de la ville (*Foire verte du Murier, Parc en Fête !, soirées familles*), il est aussi partenaire dans d'autres manifestations par la mise à disposition de personnel en fonction du thème (*le Mois de l'accessibilité, le Festival du film nature, la Semaine du développement durable, etc.*).

Le budget de la **petite enfance** comprend les budgets de chacune des structures collectives, des RAM (Relais assistantes maternelles), du service administratif et de la psychologue du service. Il reste globalement stable d'année en année. Le budget de fonctionnement d'une structure est essentiellement composé de dépenses de personnel (salaires et charges).

Ces charges dépendent :

- de la taille de la structure (plus elle accueille d'enfants, plus il faut de personnel)
- de son amplitude horaire (plus l'amplitude est importante, plus il faut de personnel)
- de son organisation (proportionnellement il faut d'avantage d'agents sur des petites unités séparées)
- de l'âge des agents (plus ils sont âgés, plus les rémunérations sont élevées)
- de l'absentéisme (les normes d'encadrement imposent le remplacement)
- de l'âge des enfants (1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, 1 pour 8 qui marchent).

Les petites dépenses d'investissement (mobilier, matériel) restent également stables sur l'année 2021. Le service fait appel à la Caf pour subventionner certains achats (four, nettoyeurs vapeur) et pour un soutien concernant la climatisation des structures.

Dans le domaine de la petite enfance, la ville doit s'adapter à une façon fluctuante.

- une baisse régulière des naissances (513 naissances en 2015, 137 naissances sur 3 ans)
- une demande différente des familles qui raccourcissent les temps d'accueil, en 2020 les horaires ont déjà été modulés.
- une situation de l'emploi instable qui s'aggrave actuellement pour les familles.

L'enjeu sera, dans les années à venir, d'ajuster l'offre de la ville à la demande (réductions/ modulation d'horaires d'ouverture, fermeture de structure, notamment l'accueil familial) tout en continuant à soutenir l'offre privée des assistantes maternelles qui sont des acteurs importants dans l'accueil du jeune enfant.

La politique **jeunesse** de Saint-Martin-d'Hères va évoluer avec la fin du partenariat avec la MJC Bulles d'Hères. Le soutien se traduisait par une subvention de 650 K€ par an et par une mise à disposition de locaux et de biens estimés à 100 K€ par an pour son fonctionnement.

Logiquement la fin de la convention se traduit par la suppression de la subvention de 650 K€ mais elle nous amène aussi à planifier les intentions à venir et à traduire budgétairement nos ambitions futures pour la jeunesse, pour le dynamisme du tissu associatif et pour l'animation des territoires.

Sur la jeunesse deux orientations marquent le budget 2021. L'intégration en régie de la fonction d'animation jeunesse de loisirs éducatifs et un fonds de soutien associatif aux projets jeunesse intégré aux budgets de subvention à hauteur de 175 K€.

Sur le premier point, la collectivité va dans un premier temps recruter 4 animateurs et se dote de moyens pour assurer une offre de loisirs éducatifs de proximité pendant les périodes extrascolaires. La ville souhaite pouvoir réimplanter au sein des maisons de quartier une part du projet jeunesse tout en renforçant l'offre d'animation du territoire en réaffirmant les temps forts dédiés la jeunesse à travers *L'Été en place*, *Place aux jeunes*, et un forum citoyen au printemps.

Sur la part de subvention à hauteur de 175 K€, elle vise à revitaliser la dynamique jeunesse du tissu associatif martinérois. Dès le 1^{er} trimestre 2021 sera proposée la mise en place d'un groupe de travail avec comme finalité l'écriture d'un appel à projets et les conditions d'éligibilité pour ce fond. Il est entendu que les enjeux autour de la citoyenneté, la culture scientifique et l'accompagnement des projets de jeunes auront toute légitimité à s'intégrer à cet appel à projets.

Enfin la municipalité est attachée à permettre que l'animation de proximité en période estivale puisse prendre une nouvelle dimension. En ce sens le budget 2021 prévoit une enveloppe de 50 K€ pour compléter les animations d'été à destination de la population. Cette ambition s'inscrit en complémentarité du développement et de l'offre estivale des maisons de quartier.

ENFANCE-JEUNESSE À SAINT-MARTIN-D'HÈRES

(Données du recensement général de la population de 2017)

- 7351 enfants de 0 à 17 ans, soit +1,4%

dont 1336 enfants de - de 3 ans (-16%)

3422 de 3-10 ans (+5%)

2593 de 11-17 ans (+8%)

Les actions et les budgets dans le domaine du **sport** s'articulent autour de différents types de publics, sur plusieurs champs d'intervention et sur deux périodes distinctes, scolaire et extrascolaire.

> **Public enfants : la ville assure,**

dans le cadre de l'EPS à l'école sur le temps scolaire

- **des activités terrestres** : trois à quatre cycles d'apprentissage répartis sur l'année scolaire et nécessitant un matériel pédagogique spécifique adapté, des locaux de pratiques - espaces sportifs ou salles d'évolution - et de rangements,
- **la natation scolaire** : cycle de 12 séances d'apprentissage par enfant scolarisé du CP au CM2, nécessitant la location de lignes d'eau, du matériel pédagogique spécifique, l'organisation de transports, et, depuis 2018, l'ouverture de la piscine municipale dès le mois de mai,
- **le ski scolaire** : un cycle d'apprentissage de 7 à 8 séances par enfant pour les élèves de CM1 et CM2, nécessitant le renfort des équipes municipales par l'embauche de moniteurs ESF, l'acquisition de forfaits, la location d'un chalet pour stockage du matériel sur place pendant la saison, un local de rangement sur la ville à l'année, le matériel ski pour l'ensemble des pratiquants, équipement ski pour les agents, les transports au Collet d'Allevard pour le ski de piste et à L'Arselle pour le ski de fond,
- **des projets spécifiques ponctuels** dans le cadre des projets pédagogiques des écoles, comme le cycle voile, cycle vélo en relation avec les déplacements doux, cycle orientation. Ceux-ci engendrent ponctuellement des dépenses de transports et de matériel spécifique,

dans le cadre des activités sur le temps péri et extrascolaire :

- *des activités sportives de l'école municipale des sports (EMS)* régulières tous les mercredis de 16 h à 17 h 30, toute l'année (près de 350 enfants et 24 créneaux différents). Ils se déroulent dans les locaux de la commune, mais également à l'extérieur de la commune notamment pour des activités de pleine nature et de glisse. Ces activités engagent des dépenses de transport, de matériel spécifique, de locations de sites et de prestations,
- *des ateliers sportifs* dans le cadre de l'offre municipale du périscolaire de 16 h à 17 h 30,
- des stages sportifs pendant les périodes de vacances scolaires qui concernent en moyenne 300 enfants par période et se déroulent sur toutes les petites vacances scolaires (sauf fin d'année) et quatre semaines sur les vacances estivales. Elles engendrent des dépenses de transport, matériel spécifique en fonctionnement ou investissement ou encore, parfois, en renfort d'encadrement,
- *des stages sportifs avec nuitées*, une à deux fois pendant l'été, pour 15 adolescents par séjour, engageant la commune pour le transport, l'hébergement, l'alimentation.

À tous ces frais, comme pour les autres activités, s'ajoutent bien entendu les dépenses de personnel du service. Dans le cadre de l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap, ces activités sont ouvertes aux familles et un renfort en personnel est alors pris en charge par la ville pour garantir un accueil en toute sécurité.

> Public adultes/séniors : sur ces publics, les activités de l'école municipale des sports engendrent des dépenses pour du matériel spécifique, du transport si besoin, voire des prestations. Elles se déclinent de la façon suivante :

- les activités EMS adultes accueillent plus de 650 personnes sur 38 créneaux, toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. L'adaptation actuelle dans la production de contenus distanciels envoyés aux usagers pendant les périodes de confinement, a amené une réflexion sur la possibilité de maintenir un lien à l'avenir avec les usagers pendant les périodes d'interruption habituelle de pratique lors des vacances scolaires.
- les activités EMS seniors concernent plus de 250 personnes, sur une vingtaine de créneaux, toute l'année.

> Tous publics : enfin, la ville propose des actions ponctuelles, parfois en partenariat avec des structures externes :

- six à huit "journées pour tous" comprenant le transport, l'encadrement et l'achat de forfaits par exemple (autour des thématiques ski, voile, bien être, via ferrata, escalade),
- le *Challenge escalade* ou la *Rencontre bloc* en direction des usagers pratiquants l'escalade sur l'année rassemblant plus de 200 personnes,
- la semaine du vélo avec des actions de sensibilisation du grand public et des actions dans les écoles autour du concours *Allons tous à l'école en vélo*,
- les coursetons sur les groupes scolaires ou la course ELA (association contre les leucodystrophies), les rencontres sportives inter écoles,
- mais aussi les volets sportifs de *Parc en fête !* ou de la *Foire verte du Murier*, des découvertes des parcours biodiversité, des actions pendant le mois de l'accessibilité dont les portes ouvertes handi-escalade, des ateliers "sport" sur le *Forum santé*, des cycles "remise en selle" en partenariat avec le CCAS,
- poursuite de l'encadrement des activités physiques adaptées dans le cadre du partenariat avec le pôle de santé interprofessionnel autour de l'accompagnement des personnes souffrant de lombalgies chroniques par une reprise d'activité par la marche.

Le fonctionnement de la piscine municipale sera reconduit pour 2021 à l'identique de ce qui était prévu pour 2020 : ouverture le 17 mai 2021 ciblée sur l'accueil des scolaires pour les derniers cycles d'apprentissage de la natation scolaire (permettant un gain de location de lignes d'eau à la piscine du domaine universitaire), et une ouverture au grand public le 19 ou 21 juin, avec éventuellement, une ouverture entre 12 h et 13 h 30 et 16 h 30 à 19 h et/ou les samedis et dimanches dès le début juin. Les activités en direction des jeunes sur les créneaux 19 h 15 - 20 h 30 seront maintenues. La possibilité de maintenir la piscine ouverte au public jusqu'à 20 h (au lieu de 19 h) est également à l'étude.

En 2021, la ville poursuit son accompagnement des jeunes par les bons sports martinérois (18 K€), malgré une année 2020 particulière (257 bons distribués pour la saison 2020-2021 contre 334 pour 2019-2020).

Ce dispositif municipal cible les enfants et les jeunes martinérois de 6 à 17 ans adhérents à l'un des 14 clubs en contrat triennal d'objectifs et de moyens avec la ville. Depuis 2019 les conditions d'attribution sont élargies :

- Quotient Familial inférieur à 700,
- Bon 50 € par enfant,
- Allongement de la période d'inscription du 1^{er} juillet au jusqu'au 31 octobre.

Les subventions aux associations sportives, indispensables pour la bonne vie du mouvement associatif sportif martinérois, font désormais l'objet de conventions et de contrats d'objectifs et de moyens, signés pour trois années sportives, tout au moins pour les 19 plus gros clubs de la commune. Afin d'assurer la transition sur l'année électorale, il a été décidé de prolonger exceptionnellement d'une année l'ensemble de ces contrats. Ce

report est également adapté au contexte sanitaire : il permettra aux leur situation financière et sur l'élaboration de projets à moyen terme ailleurs un suivi, par la ville en tant que partenaire, des bilans annuels afin de mesurer l'impact du cofinancement, l'évolution qualitative et quantitative des associations et, le cas échéant, de dialoguer sur les modalités de partenariat avec la ville.

La ville se porte également partenaire de clubs organisateurs de manifestations sportives ou de projets identifiés conférant un rayonnement local, départemental, régional voire national :

- les 10 km de Saint-Martin-d'Hères par l'ESSM Athlétisme,
- le Grand prix cycliste de la ville par l'ESSM Cyclisme,
- le Forum des sports par l'OMS,
- aide aux déplacements suite à la qualification de certaines équipes aux championnats de France,
- prise en charge des formations pour les clubs souhaitant gérer le snack de la piscine,
- accompagnement pour du matériel (tables, chaises, tente etc.) pour les événements se déroulant au mois de juin.

Le matériel mis à disposition des utilisateurs (clubs, établissements scolaires et activités municipales) fait l'objet d'un suivi précis quant à son état et nécessite un renouvellement régulier, lié à l'utilisation intensive et à son obsolescence.

L'utilisation des gymnases par les trois collèges (Fernand Léger, Édouard Vaillant, Henri Wallon) et le lycée Pablo Neruda fait l'objet de conventions tripartites avec le Conseil départemental ou le Conseil régional. La ville facture l'utilisation des équipements sportifs. En 2020, l'utilisation des équipements a été moindre du fait de la pandémie.

Outre l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs, et en 2021 pour le gymnase Voltaire et la mise en place d'un parcours permanent de course d'orientation sur la colline du Murier et le parc Jo Blanchon, la ville investit dans

- du matériel de ski pour l'activité ski scolaire,
- le matériel pédagogique dans le cadre des EMS, des activités de pleine nature ainsi que pour les séjours sportifs,
- le matériel de musculation et d'escalade.

La **direction hygiène santé - Centre communal de planning et d'éducation familial (CCPEF)** a également adapté ses modes opérationnels à la situation de la pandémie. La continuité des missions a été assurée en présentiel, par équipe, en roulement sur site et par la mise en place de téléconsultations du personnel du CCPEF et de la psychologue. Le lien avec tous les partenaires a été maintenu et activé selon les besoins. La Direction a aussi participé à l'élaboration des protocoles sanitaires Covid pour l'ensemble des services de la ville et particulièrement avec les services éducation-enfance et petite enfance pour préparer le déconfinement.

En matière de santé, les activités de la direction s'articulent autour de :

- la déclinaison du contrat local de santé (CLS) pour la période 2020-2023 orienté sur la lutte contre les inégalités territoriales de santé (4 axes définis : favoriser l'accès aux droits et aux soins, promouvoir le bien être et la santé mentale, lutter contre la sédentarité, valoriser les actions en santé environnement) ; un agent a été embauché sur le poste subventionné de "médiateur de réseau en santé mentale" pour organiser et animer les instances de gouvernance et assurer le volet santé mentale du CLS,
- la poursuite les actions de promotion et d'éducation à la santé (diabète, BPCO (bronchopneumopathie chronique obstructive), nuisances sonores avec la journée nationale de l'audition, vaccination, forum santé, élément santé phare de la ville depuis 2010 sur lequel le service réfléchit, savoir porter secours...),
- la finalisation avec le service environnement du projet de lutte alternative à la prolifération du moustique tigre par la pose de nichoirs à oiseaux insectivores et à chauves souris ainsi que la sensibilisation des habitants à la lutte anti larvaire (la dépense d'adhésion à l'Entente interdépartementale pour la démoustication est en baisse du fait de l'adhésion d'autres communes du département),
- la lutte contre l'habitat indigne avec la signature de la convention avec la Caf concernant les logements non décents du parc privatif de la commune,
- la vaccination,
- la lutte contre les inégalités d'accès à la santé sur le territoire,
- l'accompagnement des jeunes, à l'appui des réseaux sociaux, qui peuvent interpeller le centre sur leur questionnement par rapport à leur vie affective et sexuelle,
- le déploiement des défibrillateurs sur l'ensemble de la commune selon la réglementation (il devra y avoir des défibrillateurs dans tous les ERP (Établissements recevant du public) d'ici 2022, ce qui engendre une inscription budgétaire de fonctionnement et d'investissement à la hausse correspondant à l'achat et à l'entretien) et la sensibilisation à leur utilisation,
- la consolidation des partenariats existants comme le CHAI (Centre hospitalier Alpes-Isère), la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), la clinique Belledonne.

La ville doit également assurer des missions réglementaires concernant l'hygiène, la vaccination, l'environnementale et soutenir les actions nationales de prévention et de promotion de la santé dans le cadre de la parentalité. Elle assure la fourniture de produits pharmaceutiques pour les services municipaux, gère les autocontrôles de la cuisine centrale et des analyses des légionelles des bâtiments communaux et assure, bien entendu, des consultations médicales au centre et des actions de prévention. Une partie des dépenses qui relèvent de cette mission sont en partie remboursés ou cofinancées (Métro, ARS, Département).

En 2021, la subvention versée au CCAS sera de 2,858 M€. Dans un contexte social plus difficile que jamais, la ville de Saint-Martin-d'Hères réaffirme sa politique d'action sociale et de solidarité, dans un double objectif de cohésion sociale et de soutien en direction des personnes en situation de précarité ou de vulnérabilité.

La population martinéroise est caractérisée par un revenu disponible inférieur à la moyenne de ceux de l'Isère et de la France pour l'ensemble des déciles, avec un écart plus resserré entre les plus riches et les plus pauvres. Le revenu médian était de 1 637 € en 2017, contre 1 842 € pour GAM (Grenoble-Alpes Métropole) et 1 759 € au niveau national. Le taux de pauvreté de la population était de 18 % en 2017 (13,8 % GAM et 11,2 % Isère), contre 15,5 % en 2012.

Avec 6 750 personnes de 60 ans et plus, la part des personnes âgées continue d'augmenter (+7 % entre 2012 et 2017), pour atteindre 17,5 % de la population et une hausse plus importante pour les plus de 75 ans. En 2016, 90 % des plus de 60 ans et 93 % des plus de 75 ans vivaient à domicile, dans un logement autonome.

La part des ménages d'une personne a connue une forte augmentation ces dernières années au début (46 % en 2017), cette caractéristique pouvant représenter selon les situations un facteur de fragilisation. La part des familles représente 50 % des ménages (en baisse). Parmi ces familles, la ville comptait en 2017 4763 familles avec enfants de - 25 ans. Les familles, et encore plus les familles monoparentales dont la part est en hausse (27,9 % contre 26,7 % en 2012), présentent des situations de fragilité. En effet, 22 % des familles avec enfants sont allocataires à bas revenus, près de 13 % des mineurs vivent dans un foyer où aucun parent ne travaille et 30 % des jeunes de 10 à 14 ans qui vivent dans une famille monoparentale.

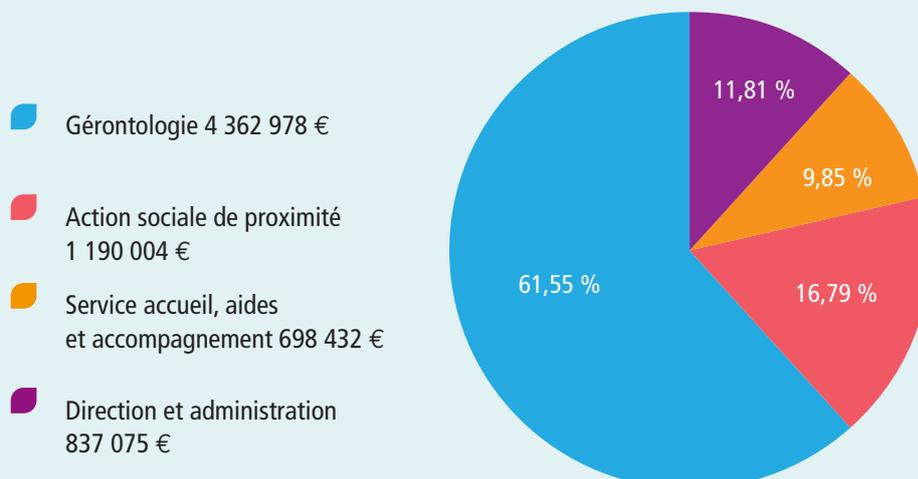
Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères décline l'ensemble des ses missions en secteurs d'action sociale qui développement leurs interventions en complémentarité et en transversalité, avec une attention particulière pour les personnes en situation de fragilité :

- L'action sociale gérontologique intervient en direction des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes à domicile, à travers une pluralité de services et d'accompagnements ayant pour objectif de favoriser le maintien d'une vie sociale et le soutien à domicile.
- Le service accueil, aides et accompagnement social propose des soutiens individuels en direction de publics identifiés (allocataires du RSA, personnes âgées...) et sur des thématiques spécifiques (accès aux droits, logement, précarité financière...).
- L'action sociale de proximité/développement social propose au sein des 5 maisons de quartier un accueil social général et des réponses sociales adaptées aux problématiques et dynamiques de chaque territoire. Elle accompagne à ce titre les initiatives des habitants. Elle s'adresse à tous les habitants, avec un accent particulier en direction des familles et une attention pour les plus fragiles

Ses priorités d'intervention pour 2020 étaient :

- accompagner le vieillissement à domicile,
- soutenir les habitants en situation de précarité,
- consolider la proximité et les solidarités.

Ses dépenses par politique publique se décomposent de la façon suivante :



2.3. Développement durable, cadre

Le budget des flux englobe essentiellement l'approvisionnement en énergie et eau des équipements et espaces communaux (parc bâti, éclairage public, espaces verts). Les types d'énergie sont l'électricité, le gaz naturel, le chauffage urbain, le fioul domestique et le bois. Le BP 2021 proposé tient à la fois compte des consommations des 3 dernières années, des évolutions du coût de l'énergie connues au moment de son élaboration, mais aussi des objectifs de la ville de placer le service environnement qui le pilote, en amont des décisions, au cœur des processus. Compte tenu des volumes, toute hausse sur ce budget est très impactante pour l'ensemble des équilibres de la ville. Toute décision d'investissement, de réorganisation des services, de redéfinition de certains périmètres peut rapidement avoir des effets sur ce budget (installations de modulaires, augmentation de surfaces de locaux, changement d'énergie de chauffage...).

Le BP 2021 proposé est d'un montant total de 1 552 081 €. Cela représente une hausse de 4 % par rapport au BP 2020. Cela en fait un budget tendu dans un contexte où la ville agrandit son périmètre en termes de surface de bâtiments et où l'évolution des prix de l'énergie est à la hausse.

La maîtrise de la consommation de l'eau (compte 60611), pour les bâtiments comme pour l'arrosage, devient une priorité des politiques de la ville et donc du service environnement qui devra poursuivre son plan d'actions permettant de cibler les bâtiments consommateurs et proposer des actions correctrices. Ces mesures pourront intervenir alors que la SPL Eaux de Grenoble a mis en place une facturation plus rigoureuse suite à un audit des compteurs sur la ville.

Selon le bilan des flux, la dépense annuelle en eau des bâtiments se situerait autour de 130 K€ et celle de l'arrosage des espaces verts autour de 30 K€. Un certain nombre d'arbitrages devront être faits dès 2021.

Côté énergie, l'électricité (compte 60612) comprend la consommation d'électricité pour les bâtiments (chauffage, éclairage, process) ainsi que pour l'éclairage public. C'est l'énergie la plus coûteuse. L'enveloppe varie en fonction :

- du prix d'une part (pour mémoire, à compter de 2021, les petits sites seront aussi soumis à la concurrence, et le prix d'achat, jusqu'alors réglementé, sera défini en décembre 2020) ;
- et du périmètre du parc bâti, chauffé ou rafraîchi, à l'électricité ; celui-ci est actuellement en progression, notamment du fait des systèmes de chauffage et de rafraîchissement installés dans les bâtiments pour répondre au confort d'hiver et au confort d'été :
 - La climatisation des crèches (espaces petite enfance Cotton et Allende)
 - Vestiaires Delaune (obligation normative)
 - Bâtiment (ex siège OPAC) occupé à partir de la fin 2021
 - Étage du bâtiment Triade (schéma des locaux municipaux)
 - Locaux Ineffables avenue du 8 mai 1945.

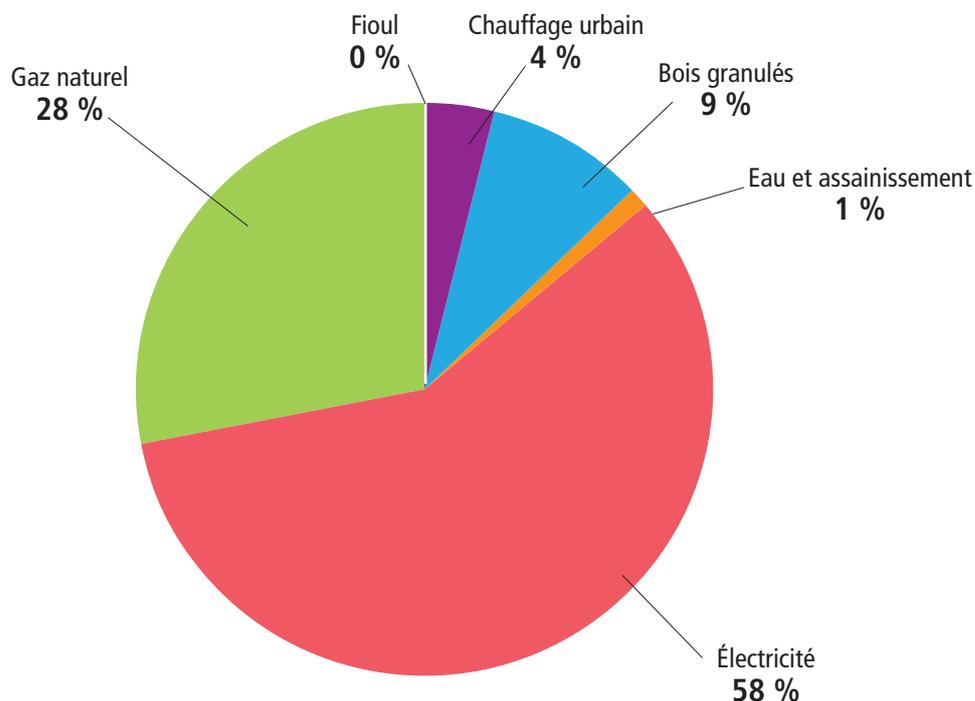
Le deuxième poste énergétique le plus important est celui du gaz (compte 60621) qui concerne la consommation en gaz naturel pour le chauffage des plus gros sites du parc bâti communal. Sur ce combustible, l'enveloppe est stable. À noter que pour l'ensemble des énergies de chauffage, la rigueur climatique ne pouvant être anticipée pour l'année 2021, ce BP 2021 l'intègre comme identique à la moyenne des 3 dernières années.

Le chauffage urbain (compte 60613) concerne les gymnases Colette Besson et Voltaire (dont les travaux comprenant l'isolation thermique permettront une baisse de dépenses) ainsi que le groupe scolaire Voltaire, la Boîte à jeux et les locaux des espaces verts. L'enveloppe globale est plutôt en diminution.

Les dépenses relatives au chauffage au fioul domestique (compte 60621) qui concernait encore quelques bâtiments (Centre de loisirs du Murier, Guy Môquet, chalet) vont disparaître car à compter d'octobre 2021, plus aucun site de la ville ne sera chauffé au fioul. Saint-Martin-d'Hères devient la première ville de l'agglomération à atteindre cet objectif.

Enfin, toujours sur le compte 60621, on recense la consommation en bois granulés pour l'heure bleue et à compter d'octobre 2021 pour les sites sur la colline du Murier (centre de loisirs du Murier, le centre de nature Guy Môquet et le chalet). Les aides du Fonds Chaleur pour les installations de chaudières bois ont été majorées de 8,2 à 13 €/MWh produits sur 20 ans depuis cette année 2020, ce qui conforte l'intérêt économique déjà relevé sur la base des aides initiales. Ainsi, la subvention liée au Fonds chaleur pour la sortie du fioul des 3 bâtiments du Murier est estimée à 52 040 € (si l'objectif de consommation est atteint) au lieu 25 290 € estimé auparavant.

RÉPARTITION DU BP 2021 EN FONCTION DES TYPES DE FLUX



Côté environnement, 83 % du budget de fonctionnement 2021 concerne les déchets (prévention des déchets et redevance spéciale) et la maintenance des copieurs et imprimantes.

Le budget de la redevance spéciale (125 K€, chapitre 014) est stabilisé par rapport à 2020. Ses conditions ont été revues, incitant la commune à travailler sur une réduction importante des déchets qu'elle produit. Ainsi, afin de réduire ce poste de dépenses, il est indispensable de travailler sur la généralisation du tri des déchets dans les bâtiments, la réduction des déchets de l'administration (lutte contre le gaspillage alimentaire, plan de prévention papier ambitieux, fin de l'utilisation de vaisselle jetable...). Un travail important sera donc mené en 2021 sur cette question.

Le plan de prévention papier devrait par ailleurs permettre de réduire la dépense de maintenance et location de copieurs.

La thématique "mobilité" connaît un accroissement avec un encouragement du report modal des agents lors de leurs déplacements professionnels (+10 vélos annuels en 2020 et 10 vélos de plus sur l'été 2020, afin d'équiper les agents du périscolaire, et du fait de l'engouement des agents pour ce mode de déplacements post confinement). En parallèle, le développement du recours aux modes alternatifs à la voiture solo a connu une accélération suite au déconfinement, ce pour quoi il est nécessaire de construire une vision stratégique pour accompagner les agents dans leurs déplacements domicile-travail et professionnels.

En 2020, la cartographie des espaces verts a été construite ; en 2021, le travail sur ces espaces se poursuivra avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion différenciée, la construction d'une stratégie sur la colline du Murier... Ainsi, suite au déploiement progressif des actions de la stratégie cadre pour la biodiversité, votée au conseil municipal de janvier 2019 (gestion des espaces de nature de la colline du Murier, élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts...), la thématique "biodiversité" prend une place importante dans ce BP 2021 .

La thématique "éducation à l'environnement", qui représente peu de dépenses, concerne un public varié et mobilise de nombreux partenaires internes (culture, action sociale, enfance...) et externes (associations environnementales, Métropole, Alec, Universités...). Son enveloppe est stabilisée.

De même, la thématique "risques" présente un budget stabilisé avec des exercices budgétaires : conduite d'un exercice terrain, formation et accompagnement des enseignants dans les groupes scolaires, renouvellement des trousseaux de matériel.

Par ailleurs, des lignes d'investissement sont prévues en lien avec l'environnement :

- afin de mettre en place le tri des déchets dans l'ensemble des bâtiments communaux, des travaux vont être menés afin de déployer le matériel et infrastructures nécessaires une fois l'état des lieux effectué sur les "logettes" effectué (60 K€).
- Des travaux vont être menés pour créer une "bande verte active" (100 K€) : renaturation d'une bande de nature et de loisirs le long de la voie ferrée avec un focus sur 7 500 m² dans la continuité de l'écoquartier Daudet et de la restructuration du lycée. Un dossier de demande de subvention a été déposé en octobre 2020 pour le fonds européen FEDER.
- Actions prévention des déchets (10 K€) : poursuite des actions pour réduire et recycler les déchets municipaux. Pour mémoire, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite EGAlim) fixe la fin de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique, au profit de l'utilisation de matériaux inertes et durable, dans les services de restauration collective des établissements scolaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans.
- Plan air énergie climat : 10 K€ comme chaque année. La ville candidate à un appel à manifestation national aux côtés de la Métro, la SPL Alec et 4 autres communes pour recevoir une subvention à hauteur de 50 % dans le cadre de la construction d'un schéma directeur de rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m² concernés par le décret tertiaire qui impose un programme d'actions.

Le service logement va poursuivre la mise en œuvre des orientations du PLH 2017-2022 et a pour principales perspectives en 2021 :

- La mise en œuvre du plan quinquennal du logement d'abord,
- La participation à la définition et à la mise en œuvre de la cotation et de la gestion en flux,
- La poursuite de la réalisation des objectifs d'attribution et l'accompagnement de la livraison des programmes neufs de Daudet,
- La mise en œuvre des projets définis dans le cadre du plan d'action QPV pour renforcer l'attractivité locative,
- La poursuite du travail mené pour l'accompagnement du parc privé, avec :
 - la phase de déploiement du dispositif MurMur 21
 - l'accompagnement renforcé des copropriétés de Renaudie
 - la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du Plan initiative copropriétés
 - le suivi du démarrage des travaux de la copropriétaires privés de Champberton
 - l'accompagnement de l'entrée dans le dispositif OPAH pour les copropriétés Éparres et Malfangeat
- La poursuite du travail d'accompagnement de la réhabilitation du parc public :
 - projets d'Alpes Isère habitat sur les 4 Seigneurs dans le cadre de l'Anru,
 - démarrage du travail avec la SDH sur le site Jules Vallès,
 - travail avec le LPV sur le devenir des Platanes.

Le service **politique de la ville** et renouvellement urbain qui a notamment pour mission principale l'animation et la gestion du contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022 poursuivra le travail de mise en œuvre et de coordination des actions de renouvellement urbain dans le cadre de la convention Anru : restructuration des espaces extérieurs de Renaudie, avec les travaux de requalification Picasso et la liaison entre le square Jeanne Labourbe et la place Étienne Grappe, débiter le travail sur la placette du B22 dans le cadre de l'OPAH. Il gère les dossiers de financements et poursuivra la coordination des actions en faveur du projet de territoire Renaudie-Champberton-La Plaine : développement social tel que défini via les piliers du contrat de ville (cohésion sociale, réussite éducative, insertion/emploi, cadre de vie, participation des habitants, lutte contre la discrimination...), accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du contrat de ville. Il accompagne également le conseil citoyen en lien avec La Métro et la déléguée du préfet. Enfin, il pilote et coordonne, avec le service aménagement, le CCAS, le projet de renouvellement urbain du secteur des Éparres : rénovation de l'habitat, structuration des espaces extérieurs et régularisation des jardins.

En 2021, la **mission égalité** devra notamment mettre en œuvre deux actions phares sur la thématique de la lutte contre les discriminations et, comme chaque année, assurer la dynamique partenariale pour la réalisation et l'animation du rapport obligatoire d'analyse de la situation en matière d'égalité femme/homme. En matière de politiques publiques, dans l'axe intitulé *Genre et espaces publics*, il a été proposé de travailler sur les usages et fonctionnements des cours de récréation en transversalité avec les directions de la vie scolaire et de l'immobilier.

La **Gestion urbaine et sociale de proximité**, organisée en 2 territoires, a pour principales missions la gestion de proximité, dans une démarche partenariale entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la respon-

sabilité de sa gestion (amélioration du cadre de vie en lien avec la participation des habitants) et la gestion technique des jardins familiaux et du rucher collectif en lien avec les services de développement durable.

En 2021, il s'agira notamment de :

- Poursuivre avec les partenaires le travail d'expérimentation de réduction des dépôts d'objets encombrants et d'amélioration de la gestion des ordures ménagères sur différents sites de la ville : Champberton, Jules Vallès, Essartié, Les Platanes etc.
- Poursuivre le travail d'enlèvement des tags,
- Co-construire avec les habitants des projets qui contribuent au bon fonctionnement et la mise en valeur d'un quartier comme les ateliers mosaïque sur Renaudie,
- Accompagner le projet de renouvellement urbain,
- Dans le cadre du projet Anru et du plan attractivité locative du QPV, création d'un appartement témoin sur Renaudie (co financement Banque des territoires et Anru),
- Participer à la structuration des espaces extérieurs des Éparres dont la transformation des parcelles en jardins familiaux,
- Poursuivre les actions d'accompagnement des jardins familiaux et notamment sur le site Daudet afin d'améliorer le fonctionnement (comme l'animation de comités de jardiniers).

La ville va également poursuivre son action pour contrer l'augmentation du volume de dépôt d'objets encombrants sur les espaces extérieurs.

En 2019, 2 000 m³ (environ 600 tonnes) de dépôts sauvages ont été collectés sur toute la ville, soit environ 15 kg/hab/an (moyenne nationale à 21 kg/an/hab) : 65 % des dépôts sauvages comptabilisés ont été collectés par le prestataire Qualirec (insertion sociale) et 35 % par le service Gusp. On note une tendance à l'augmentation du volume de dépôts sauvages depuis 10 ans (+ 33 % entre 2017 et 2019) avec des points noirs fluctuants et d'autres bien identifiés. Une part non négligeable se situe sur les jardins familiaux. Compte tenu de la charge pour les équipes, il est prévu d'augmenter la prestation de Qualirec sur les enlèvements afin que les équipes municipales recentrent leur activité sur la prévention en partenariat avec les bailleurs sociaux, les syndicats, les jardiniers, La Métro.

La **direction des espaces extérieurs** répartit ses budgets afin de maintenir une bonne qualité d'entretien des espaces publics martinérois. Les travaux réalisés ces dernières années sur les nouveaux aménagements prennent en compte un entretien raisonné avec les moyens actuels. Néanmoins, les usagers de ces nouveaux espaces neufs demandent une qualité d'entretien équivalente aux investissements réalisés.

Les prestations réalisées prennent également en compte les enjeux environnementaux.

Par exemple :

- la mise en place du "zéro phyto" depuis plusieurs années
- réparation de matériel électrique (plus coûteuse que le thermique)
- achat de matériel d'éclairage public ou d'illuminations en lien avec les économies d'énergie,
- prestation de nettoyage des conteneurs, WC... avec des produits plus respectueux de l'environnement,
- traitement biologique contre les chenilles processionnaires du Pin,
- achat de produit biologique (huile pour les engins thermique, engrais...).

La mise en place d'une gestion différenciée plus accentuée est programmée.

Le budget prend également en compte les demandes liées à la quotidienneté afin d'assurer des réponses adéquates et réactives. Il se répartit ainsi :

- espaces verts (225 K€ pour des outillages et fournitures diverses, des pièces de jeux extérieurs pour enfants, la location, maintenance et rotation de certains jeux extérieurs pour enfants, les contrôles des aires de jeux, les contrôles de l'état phytosanitaire des arbres, la maintenance de la fontaine du parc Jo Blanchon, la réparation de matériel, entretien des parcelles boisées du Murier...),
- maintenance de la voirie et des espaces publics (100 K€ pour des achats de petits outillages et fournitures diverses, des contrats de prestations de nettoyage et maintenance des WC publics, de fauchage de certains talus et terrains communaux et colline du Murier), de contrôle et de réparation des réseaux d'assainissement communaux),
- éclairage public (79 K€ achat de petit outillage et fournitures diverses, réparations sur les réseaux d'éclairage public),
- propreté urbaine (62 K€ achat de petits outillages et fournitures diverses, contrats de prestations de nettoyage des conteneurs, de mise à disposition de bennes, réparation de l'outillage...

Concernant l'investissement il prend en compte les paramètres suivants :

- maîtrise de l'entretien des espaces,
- prise en compte du développement durable,
- appropriation de l'aménagement des espaces sur la totalité du territoire de la ville

Le budget de la **direction investissement et logistique a été for** achats de masques, produits désinfectants et produits d'entretien, arr depuis septembre, baisse de la consommation de carburant, etc.

sanitaire :
cuisine centrale pu

En 2021 il sera marqué :

- par une volonté de poursuivre la maîtrise des budgets, notamment en poursuivant le travail d'optimisation de la gestion des vêtements de travail et EPI (équipements de protection individuelle), en respectant la réglementation et le confort des agents tout en intégrant progressivement l'usure dans les achats,
- par une pérennisation des dépenses liées à la crise sanitaire (achat de masques et de produits),
- par de nouveaux projets, dans la continuité de la nouvelle organisation de l'entretien (harmonisation des techniques et des matériels de nettoyage au sein de l'équipe restauration),
- par l'intégration des nouvelles normes qui s'imposent aux collectivités dont deux enjeux majeurs que sont la fin du diesel d'ici à 2025 (effet sur le parc automobile) et pour la restauration collective la fin du conditionnement des repas dans des barquettes plastiques.

Le budget transport augmente du fait du choix entrepris de faire basculer une partie des investissements de véhicules en location (petits porteurs) pour mieux étudier les besoins avant de monter le marché.

En revanche, on enregistre une baisse de l'inscription en dépense de carburants (baisse du prix), pièces détachées, contrat de prestation transport.

Le service est enfin marqué par une réflexion sur de nouvelles stratégies d'achat à poursuivre en développant la flotte de vélos.

Le budget de la cuisine centrale s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec une modernisation et un renouvellement progressif des équipements et du matériel. Les capacités d'offre de restauration scolaire sont en augmentation notamment sur les GS Joliot-Curie et V. Couturier. Le service s'inscrit dans le plan "amélioration qualité de vie sur la pause méridienne", la lutte contre le gaspillage alimentaire et la fin du plastique et de la vaisselle jetable. Les services sont en effet marqués par une réflexion importante des dans le cadre de la loi Egalim (fin des barquettes plastiques à horizon 2025). Des études sont en cours et des décisions devraient avoir pour conséquence la remise en question de toute l'organisation de la chaîne de production.

Le budget de la ligne "alimentation" sera marqué par :

- l'introduction plus massive de produits locaux, bio, frais, de saison, certifiés (label rouge, Aop...), de ferme ou de montagne, nouveautés dans l'offre de restauration municipale pour innover gustativement, pour lutter contre le gaspillage alimentaire: mise en place de la baguette de pain, expérimentation de menus à 4 composantes...
- et la hausse des effectifs.

À retenir : plus de 60 % des enfants scolarisés mangent à la cantine, 2 350 repas fabriqués par jour.

La **police municipale** dispose d'un budget résultant de la mise en place du nouveau projet du service qui s'est traduit par des besoins nouveaux, notamment en équipements de protection individuelle, en vêtements de travail et en petits équipements. Par ailleurs, un travail est en cours pour modifier la procédure de paiement des fourrières : le propriétaire du véhicule réglera désormais les frais directement au fourrier, les services municipaux ne s'occupant que du volet administratif et du paiement de l'enlèvement des véhicules non réclamés par leurs propriétaires. Cette nouvelle procédure facilitera l'organisation du service (plus de régisseur dont la présence est obligatoire à chaque restitution), allégera le travail administratif global et aura pour conséquence une baisse des dépenses et des recettes. La consolidation des équipes se poursuit et s'appuie sur le projet de la ville en matière de tranquillité publique.

La direction de **l'immobilier** prend en charge l'ensemble des travaux en tous corps d'état pour la construction, la réhabilitation, l'entretien courant, la maintenance et les réparations du patrimoine bâti de la ville et de ces équipements associés comme la vidéo protection.

Les activités principales sont :

- gestion du patrimoine bâti en charge de la ville,
- réalisation ou pilotage des études de faisabilité / opportunité,
- travaux de construction, d'amélioration, d'aménagement et de restructuration des bâtiments,
- entretien et maintenance du bâti et des équipements techniques,
- gestion des différents contrats d'entretien et de vérifications périodiques réglementaires confiées à des prestataires extérieurs,
- veille réglementaire et conformité du patrimoine bâti et non bâti vis-à-vis notamment de la sécurité incendie et de l'accessibilité des établissements et installations ouvertes au public,
- mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée.

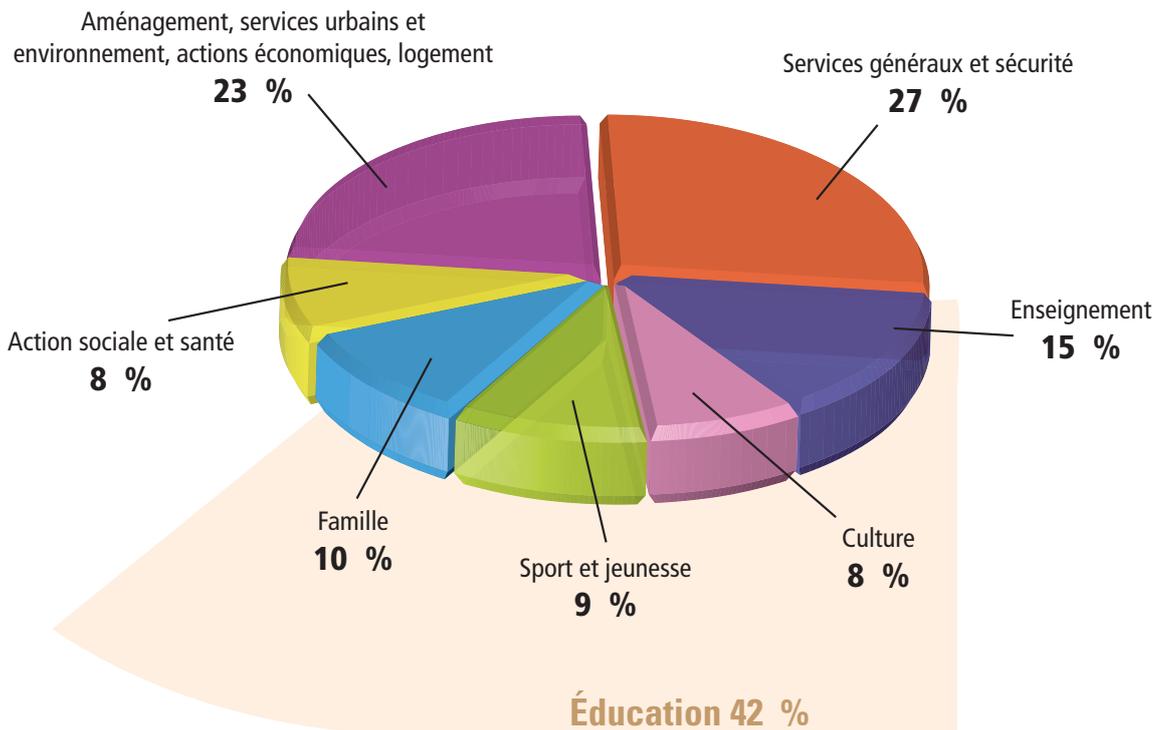
Son budget de fonctionnement regroupe ceux des services maîtrise d'ouvrage patrimoine bâti et maintenance du patrimoine.

Pour le service de maîtrise d'ouvrage du patrimoine bâti, le budget de fonctionnement varie fonction des opérations conduites, les diagnostics de repérage amiante, ainsi que les nettoyages de chantier étant désormais affectés en section de fonctionnement. Aussi pour l'année une enveloppe de 51 810 € pour faire face aux nettoyages de fin de chantiers pour les opérations en phase travaux, y compris celles liées à l'Ad'AP, pour les frais de gardiennage ponctuel de chantier pour ces mêmes opérations et enfin pour les diagnostics amiante des projets en phase d'études.

Pour le service de maintenance du patrimoine, le budget subit une baisse à hauteur de 50 000 €, soit un budget total de 669 500 €, du fait notamment du transfert d'une partie du budget vers les sports techniques, d'un besoin moindre en actions de lutte contre la légionelle et d'une baisse des travaux en fonctionnement (peinture et sols).

Ces budgets sont dévolus à l'entretien des quelques 135 000 m² de plancher bâti que constituent le patrimoine immobilier communal et les équipements associés comme la vidéoprotection.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR EN 2021



3 - Investissements

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-213804214-20201215-15122020_46-DE

3.1. Développement urbain

Les études urbaines (100 K€ pour 2021) couvrent différents grands projets et portent sur l'ensemble des problématiques du développement urbain, notamment :

- la polarité Nord/Est et la mutation de la section centrale de l'avenue Gabriel Péri,
- la requalification des espaces publics en lien avec la Métropole,
- les études de composition urbaine et paysagère sur les quartiers de la ville,
- l'intégration du développement durable et de l'agriculture urbaine dans le développement urbain
- et l'ensemble des études prospectives indispensable dans le cadre des grandes orientations d'aménagement de la ville.

Dans le cadre de la **poursuite de la politique de maîtrise foncière**, 540 K€ ont été budgétés en 2021. La ville poursuit sa politique foncière sur certains secteurs avec le rachat du bâtiment de la Poste avenue du 8 mai 1945 en 2021. La Poste sera le locataire de la commune pour le bureau de poste qui demeurera en place.

Pour le projet d'**aménagement du secteur Rival** (quartier Paul Bert / Paul Eluard), suite à la mise en route du processus d'acquisition des terrains de l'indivision du même nom, les premières études préalables et le lancement d'une concertation sont nécessaires afin de définir précisément un projet urbain et paysager (95 K€). Concernant les acquisitions foncières, il est prévu 1,5 M€. Au-delà de l'achat de la totalité de cette indivision, une démarche est en cours pour un portage foncier d'une partie des terrains par l'EPFL.

Pour rappel, la ville est sortie du portage EPFL de la **réserve foncière des Alloves** en 2019 (rachat à 3,831 M€). En 2021, les négociations reprendront pour l'acquisition des quotes-parts de la propriété Buisson pour un montant d'environ 220 K€.

Enfin, la ville crée les conditions du **renouvellement urbain du quartier Croix-Rouge** (235 K€) en poursuivant sa politique d'acquisitions foncières. En 2021 est budgétée l'acquisition des deux dernières propriétés du secteur de l'ancienne pharmacie. Des études vont être engagées pour un réaménagement du secteur de la rue Docteur Roux au droit de la place de la République.

Les **ZAC Neyrpic et Daudet** ne nécessitent pas de refinancement de la ville et sont aujourd'hui quasiment finalisées.

3.2. Aménager la ville pour embellir le cadre de vie/environnement

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain **Chamberton**, la ville poursuit l'aménagement des espaces extérieurs (espaces privés) suit à la réhabilitation des 350 logements de la résidence (469 K€ en 2021). L'aménagement d'ensemble est estimé à 1,65 M€, des financements de la Région de 762 874 € et de l'Anru de 298 900 € sont actés dans la convention Anru.

Le schéma directeur des **chaufferies** a été établi conjointement avec le service de l'environnement et la direction de l'immobilier. Il impose le remplacement des chaudières fioul par des chaudières présentant un impact carbone moindre : bois, gaz, chauffage urbain selon les cas **et des installations de plus de 35 ans**.

Les travaux ont été répartis sur plusieurs exercices budgétaires entre 2019 et 2025. Les priorités ont été définies en fonction de l'état de vétusté et la conformité aux normes constatés par le service maintenance.

En 2020 ont été réalisés :

- le remplacement du système de chauffage de l'église (fioul vers solution radian adapté au nombre d'heures d'utilisation annuelle de l'équipement estimé à environ 60 h),
- le remplacement de la chaudière du GS Condorcet,
- l'étude pour le passage des chaufferies du Murier du fioul vers le bois.

En 2021 seront réalisés les travaux de remplacement des chaufferies fioul du Murier ainsi que les études pour deux nouveaux sites. Entre 2021 et 2025 seront réalisées les études pour deux sites chaque année en moyenne et les travaux des sites dont les études auront été réalisées au préalable (pour des montants annuels compris entre 120 K€ au moins et 350 K€ au plus - avec une moyenne de 250 K€/an).

Le budget d'investissement 2021 des espaces extérieurs

- poursuit des aménagements de places publiques communales et divers aménagements de l'embellissement, de la mise en accessibilité et de l'optimisation du fonctionnement municipaux. En 2021, la place concernée est Louis Jovet ;
- fait suite à des demandes lors des concertations comme la mise en place d'un WC public place de la Liberté ;
- poursuit le remplacement, l'amélioration et la création d'aires de jeux ;
- poursuit le remplacement des sablés dans le cadre du "zéro phyto" ;
- poursuit l'achat d'illuminations de Noël ;
- poursuit, dans le cadre de la réglementation, le recollement de l'ensemble des réseaux souterrains d'éclairage public ;
- poursuit l'acquisition de poubelles dans le cadre des préconisations de l'audit du service propreté urbaine en 2018 sur les gestes et postures ;
- poursuit la mise en place d'économies d'énergie pour l'éclairage public ;
- correspond au renouvellement de l'ensemble des mâts et luminaires d'éclairage public dans le quartier Renaudie (opération sur 3 ans débutant en 2021) ;
- accompagne les projets métropolitains en matière d'éclairage public et plus particulièrement les travaux du pont Potié et la passerelle piétonne.

Pour mémoire, les compétences d'embellissement et de création d'espaces verts sont restées à la ville. Seule la compétence relative à la gestion des arbres d'alignement a été transférée à la Métropole.

Le montant des travaux de petite maintenance dans le domaine des espaces verts est de 61 K€ et comprend les travaux suivants :

- remplacement des sols souples dans les squares et écoles
- plantation mécanisée de bulbes.

Concernant la grosse maintenance, le montant est de 134 K€. Il comprend des travaux correspondant aux demandes de la population, aux besoins du service pour résoudre des difficultés d'entretien ou de sécurité (normes des aires de jeux) et/ou en lien avec une démarche globale de développement durable. Sont ainsi prévus : le remplacement de barrières bois défectueuses, des plantations d'arbres dans les espaces privés de la ville ou les squares, des aménagements d'espaces verts aux entrées de Ville, des remplacements de bancs.

Concernant **l'éclairage public**, les propositions d'intervention concernent essentiellement des investissements en adéquation avec la mise en place d'économies d'énergie (lutte contre la pollution lumineuse).

Le montant des travaux de petite maintenance s'élève à 138 K€.

Il comprend

- la mise en place de luminaires leds,
- l'achat de matériel pour le service (mâts essentiellement),
- séparation de comptage afin de pouvoir effectuer des extinctions d'éclairage public à la demande.

Le montant des travaux de grosse maintenance s'élève à 164 K€. Il comprend principalement :

changement de mâts et luminaires leds sur nos espaces

travaux de génie civil pour remplacement des réseaux électriques enterrés.

Sur l'opération **Mur/Mur** 200 K€ sont budgétés en 2020. La réhabilitation thermique de 1 000 logements est prévue sur la période 2017/2022 du PLH, soit environ 160 logements/an en fonction du vote des copropriétés.

En 2020, la crise sanitaire a ralenti le vote par les copropriétés des programmes de travaux.

Sur **l'Opah**, Opah Champberton (aide aux travaux pour les 13 copropriétaires privés), Opah Éparres 86 K€ sont budgétés. Il s'agit du co-financement des études d'ingénierie pour l'accompagnement des copropriétés dégradées (Éparres et Malfangeat) et d'aides aux travaux pour les copropriétés dans le cadre du renouvellement urbain et du Plan Initiative copropriété national (Champberton et Renaudie).

3.3. Favoriser l'accès pour tous au service public

L'Agenda d'accessibilité programmée, **Ad'AP**, est un programme de travaux de mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) non accessibles à la date du 1^{er} janvier 2015. C'est un ajustement de l'environnement normatif du cadre bâti existant qui représente un temps complémentaire offert aux gestionnaires de patrimoine, en contrepartie d'une programmation de travaux, avec des engagements financiers associés.

Le patrimoine communal, constitué d'ERP et d'IOP (installations ouvertes au public) est ainsi concerné par cet agenda, qui a été finalisé en juin 2016 et soumis à la validation des instances municipales, avant son dépôt pour instruction en préfecture, le 5 août 2016.

L'agenda a été bâti sur une période de 9 ans, de 2017 à 2025 avec une planification pluriannuelle des interventions dans les 118 ERP et IOP concernés, pour un montant total estimatif d'opération de 4,2 M€.

Cet estimatif comprend l'ensemble des travaux, ainsi que les prestations intellectuelles et frais divers liés à la mise en accessibilité des équipements, mais ne prend pas en compte les éventuels projets de réhabilitation,

mises en sécurité ou grosses maintenances du patrimoine.

À noter également que les estimatifs ne prennent pas en compte les travaux nécessaires pour procéder aux travaux d'accès évalués au stade de l'élaboration de l'Ad'AP.

La phase opérationnelle de mise en œuvre de cet agenda a démarré en janvier 2017 avec les premières études et le lancement des premiers travaux selon le calendrier défini. Il s'est poursuivi depuis avec quelques ajustements de planning en fonction des opérations travaux.

À ce jour 42 bâtiments restent à traiter (hors aires de jeux et espaces de proximité) dont :

- 4 intégrés à des opérations programmées (relocalisation de services notamment),
- 5 programmés pour 2021 : 4 en phase études (GS Voltaire maternelle et élémentaire, salle de musculation et gymnase éponymes) et deux en phase travaux (GS Paul Bert maternelle et élémentaire).

À noter que les programmes de travaux des opérations en cours (élémentaire Curie, GS Vaillant Couturier, Gymnase Voltaire) intègrent la mise en accessibilité des sites.

Un dossier d'avancement des travaux a été transmis début 2018 aux services de la Préfecture, conformément aux obligations réglementaires, à l'issue de la première année d'exécution de l'agenda, faisant état du respect des engagements pris par la ville. La prochaine échéance sera le bilan de mi parcours qui devra être établi courant 2021.

Enfin la ville poursuit son effort pour l'accès au logement pour tous en attribuant une aide à la pierre pour 4 logements en contrepartie d'une minoration de loyer au niveau du PLAI dans le cadre de la réservation ville (64 K€). Elle participe également à la réhabilitation thermique des logements d'Alpes Isère habitat rachetés à la ville. En 2021, ce sera la fin des travaux sur les résidences P. Eluard, P. Bert, Croizat et R. Rolland.

3.4. Prévenir les risques

La ville a poursuivi ses engagements dans le plan de lutte contre l'insécurité avec le choix d'étudier le développement du système de **vidéoprotection** sur le territoire. L'objectif étant, en collaboration avec les services de la police nationale, de poursuivre les différentes actions engagées en matière de sécurité publique, tout en renforçant leur efficacité en confortant un dispositif de vidéoprotection.

La ville a engagé en 2016 une étude à l'échelle du territoire, afin d'évaluer les besoins dans une approche globale de la sécurité/sûreté des espaces publics et des bâtiments communaux.

L'étude a débouché sur un projet proposant une vue d'ensemble des actions envisageables dans le temps, selon un schéma de priorisation décomposé en 5 phases, indépendantes les unes des autres.

Les phases 1 et 2 du projet ont été validées en 2017 et déployées en 2018 et 2019. Elles ont été complétées en 2020 par le déploiement de dispositifs aux abords des sites de Boy et Barran.

Une nouvelle tranche d'étude a été engagée en fin d'année 2020 sur le marché initial de maîtrise d'œuvre encore en cours. Cette étude va se dérouler courant 2021 et les travaux seront réalisés par phases entre fin 2021 et 2023 si le diagnostic est validé par la ville.

Le montant programmé pour cette prochaine phase s'élève à 387 K€. Cette opération devrait bénéficier de subventions d'Etat à hauteur de 30 à 50 %. et fera l'objet d'une décision définitive au 2^e semestre 2021.

3.5. Vie sociale et citoyenneté

Inscrite dans le schéma directeur des établissements scolaires, l'opération de mise en accessibilité et de mise aux normes du **groupe scolaire Paul Vaillant Couturier** intègre un volet d'amélioration énergétique et une extension des locaux par la construction d'un nouveau restaurant scolaire et la ré-utilisation de l'ancien restaurant pour la création d'espaces périscolaires mutualisés.

L'opération de travaux est conduite en plusieurs phases distinctes pendant les périodes de vacances scolaires afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers et de garantir leur sécurité.

La première phase de travaux a débuté en été 2018 par le remplacement des menuiseries et l'ajout de stores extérieurs sur les façades sud et est de l'établissement, ainsi que la mise en place d'une ossature bois pour préparer les futurs travaux de renfort de charpente de la seconde phase de travaux ; celle-ci a eu lieu en été 2019 avec le remplacement et l'isolation de la toiture et la mise en place d'un ascenseur.

Au courant de l'été 2020 devaient être réalisés le remplacement des menuiseries extérieures façade ouest ainsi que les travaux de mise en accessibilité du site et la mise en place d'une ventilation mécanique dans l'établissement. Cette tranche a été décalée en raison de la crise sanitaire, elle sera réalisée à l'été 2021 afin de permettre une intervention en site non occupé.

Les études pour la construction du nouveau restaurant scolaire débuteront en 2021 et les travaux seront réalisés entre l'été 2022 et septembre 2023.

Enfin, la réfection des cours d'école viendra clôturer l'opération. Une réflexion est engagée pour l'étude de la végétalisation des cours et l'amélioration de la mixité dans les usages de ces espaces par les enfants.

Le montant des 3 premières phases de l'opération est de : 2,84 M€.
Le montant de la quatrième phase (restauration scolaire) est estimé à 2,161 M€.
Le montant inscrit pour les cours d'école est 400 K€.

Inscrite dans le schéma directeur des établissements scolaires, l'opération de mise en accessibilité, d'extension et de mise aux normes de **l'élémentaire Joliot-Curie** intègre l'augmentation de la capacité d'accueil de l'école et de la restauration scolaire. Ceci se traduit par des modifications des aménagements intérieurs des bâtiments existants, par l'agrandissement du bâtiment restauration et par la construction d'un bâtiment annexe pour accueillir deux salles de classe supplémentaires à l'arrière du bâtiment principal.

L'opération de travaux était prévue en deux phases distinctes en 2019 et 2020 pendant les périodes de vacances scolaires essentiellement, afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers et de garantir leur sécurité. La première phase de travaux réalisée à l'été 2019 concernait la mise en accessibilité des bâtiments existants, la création de sanitaires dans le bâtiment principal, la réhabilitation complète des sanitaires garçons existants, la rénovation des préaux existants et la création des fondations des futures extensions.

La seconde phase de travaux concernait la construction des extensions en structure modulaire à ossature bois. Ces travaux ont débutés en juin 2020, par anticipation en raison de l'allongement de la durée des travaux induite par les contraintes sanitaires liées à la Covid-19. L'objectif était d'assurer prioritairement la livraison des deux salles de classe supplémentaires pour la rentrée de septembre 2020.

Pour ces raisons, les travaux de réaménagement de l'office et de la salle de restauration, initialement programmés à l'été 2020 ont été reportés à l'été 2021.

Le montant global de l'opération est de : 1,334 M€.

Le projet de reconstruction de **l'élémentaire Paul Langevin** s'inscrit également dans la dynamique des actions engagées par la ville au travers du schéma directeur des établissements scolaires.

Ainsi, après la reconstruction de la maternelle Paul Langevin, livrée en 2012, le programme se poursuit avec la reconstruction du bâtiment élémentaire, équipement structurant, sur lequel la ville s'appuie, au-delà du temps scolaire, pour développer une offre municipale d'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires. Cette opération intègre la construction d'un nouveau restaurant scolaire afin de remplacer l'existant devenu trop petit pour absorber l'évolution de la fréquentation. Les études devront confirmer ou pas la faisabilité pour que les anciens locaux de restauration, situés dans la maternelle, soient utilisés pour la création d'une ludothèque. Le projet démarre fin 2020 par le lancement du concours pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception du projet. Les études opérationnelles se dérouleront sur 18 mois environ sur 2021 et 2022. Le début du chantier est programmée en 2023 avec une durée prévisionnelle de travaux de 2 ans.

Le montant global programmé pour cette opération est de 8 M€.

L'opération de remplacement des menuiseries et de complément d'isolation des combles du **GS Gabriel Péri** est une opération nouvelle. Elle vise l'amélioration énergétique des bâtiments mais aussi l'amélioration du confort des occupants. En effet, les menuiseries de ce groupe scolaires sont anciennes : simple vitrage, en bois pour une part et en métal d'autre part. Les montants des menuiseries bois sont tellement détériorés qu'ils sont devenus poreux. Les menuiseries métalliques particulièrement sensibles aux écarts de températures se bloquent régulièrement. L'état de détérioration de ces fenêtres est cause de multiples interventions en maintenance.

Les études démarrent en fin d'année 2020.

Les travaux seront réalisés en 3 tranches pendant les congés estivaux de 2021 à 2023.

Le budget global programmé pour cette opération est de 1,12 M€.

Dans le cadre du développement des mobilités douces, des **locaux vélos** sont progressivement déployés aux abords des établissements scolaires et des locaux communaux. Pour 2021, 60 K€ sont programmés.

L'installation d'un **plateau calisthénic** en plein air au Pré-Ruffier (ensemble de modules pour des exercices de gymnastique et de musculation) est programmée sur 3 ans pour un coût total de 110 K€. Après la fourniture et la pose des sols de sécurité et l'installation, il est prévu de mettre en place le parcours santé. **Le budget 2021 est de 80 K€.**

3.6. Maintien d'un patrimoine de qualité

L'opération de réhabilitation du gymnase Voltaire s'inscrit dans une démarche de remise à niveau des conditions d'usage du bâtiment, construit en 1963, aujourd'hui vieillissant. Le projet de réhabilitation intègre les mises aux normes en matière d'accessibilité, l'amélioration des performances thermiques et énergétiques, ainsi que des travaux permettant de proposer la mise à disposition des lieux pour des activités associatives et festives.

Les espaces extérieurs et les abords du bâtiment ne sont pas modifiés : dans le cadre du développement des modes de déplacement doux, il n'est pas prévu de parkings complémentaires dans le projet étudié et seuls les

abords du bâtiment ont été aménagés provisoirement pour permettre la circulation des élèves du groupe scolaire éponyme sans danger pendant la durée des travaux. Les travaux ont débuté en janvier 2020 et devaient durer 12 mois. Le chantier a été arrêté du 17 mars au 4 mai 2020. Sa reprise s'est faite sans co-activité dans un premier temps, puis par zones dans un second temps. De fait, le planning actualisé, prenant en compte les nouvelles mesures sanitaires, prévoit désormais une fin de chantier en mars 2021.

L'impact financier de la crise sanitaire est actuellement évalué à près de 60 K€. Ce montant comprend notamment les nettoyages réguliers des installations et la mise en place d'une toiture provisoire plus efficace que le bâchage initialement prévu.

Le montant global de l'opération est de 2,8 M€. Celle-ci devrait bénéficier de financements très importants du Conseil départemental et de la Région dans le cadre de l'Anru.

Le programme, initié en 2018, d'installation de système de **régulation thermique** (climatisation) dans **les espaces petite enfance** (salles activités et dortoir) se poursuit.

Les travaux dans les EPE Allende et Cotton ont été réalisés pendant leur fermeture estivale 2020. En 2021, l'espace petite enfance G. Péri sera fermé pendant 6 à 7 semaines dès le début de l'été pour la réalisation des mêmes travaux.

Montant de l'opération pour la globalité des espaces petite enfance : 538 K€.

Suite au rachat du bâtiment par la ville, la résidence autonomie Pierre Séward va faire l'objet d'un programme de réhabilitation visant à remettre à niveau le bâti et les installations techniques et mettre aux normes incendie et d'accessibilité l'ensemble des locaux.

Les enjeux forts du projet sont la remise en état du bâtiment construit en 1973, afin d'assurer sa pérennité et la poursuite du fonctionnement. Cela comprend l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment, aujourd'hui déficiente, le traitement des non-conformités réglementaires, ainsi que la réhabilitation des 72 appartements, avec amélioration de la fonctionnalité des lieux.

Ce dernier point représente un axe fort du projet, qui s'inscrit directement dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, visant à promouvoir l'habitat dit "intermédiaire", à savoir des logements autonomes à titre de résidence principale dans un bâtiment comportant à la fois des locaux privatifs, des appartements, et des locaux communs (restauration, salons d'activité...) affectés à la vie collective.

L'opération a démarré en 2019 avec la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à la fin du 1^{er} trimestre 2021 et une livraison début 2023, après deux phases en site occupé.

Le montant programmé de l'opération, hors coût d'acquisition de la résidence, s'élève à 4,9 M€. Cette opération bénéficiera de cofinancements du Conseil départemental, de l'État (dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement, DSIL) et d'un accompagnement de la Carsat.

L'opération de **relocalisation de services** s'inscrit dans le cadre de la démolition du bâtiment annexe de la maison communale et la volonté de mettre les agents de la ville dans de meilleures conditions de travail. La relocalisation des usagers, des lieux, couplée aux besoins de certains services, notamment ceux accueillant du public, permet de conforter leur situation, en mettant à disposition des locaux adaptés aux évolutions des besoins et à l'amélioration des conditions de fonctionnement et la proximité avec la population.

Deux bâtiments sont acquis par la ville dans le cadre de ce projet : le bâtiment Henri Wallon sur le secteur Verlaine, et le bâtiment La Triade sur le secteur Sud, à proximité de L'heure bleue. Cette opération prévoit la rénovation et l'adaptation de 6 bâtiments, la construction de modulaires et la relocalisation de 14 services.

Les études de programmation pour la première phase de relocalisation concernant 4 des 6 bâtiments pré-cités ont débuté en 2019. Les études de cette première phase seront réalisées en 2021. Les travaux de cette opération "à tiroirs" débiteront début 2022, pour se terminer en fin 2023 (en sus des locaux de la Police municipale et Reboul prévus en maîtrise d'œuvre interne courant 2021).

La seconde phase de relocalisation fera l'objet d'étude de programmation dès 2021 et s'achèvera par la démolition des actuels locaux du CCAS.

Le montant global programmé pour cette opération s'élève à 3,9 M€.

La convention avec le Métro pour l'utilisation, par les services municipaux, de la **déchèterie** Jean Jaurès arrivera à son terme en 2022. Afin de faciliter le travail des équipes techniques et de gagner en autonomie de fonctionnement, il a été décidé de créer **un quai de déchargement** dans l'enceinte des ateliers pour les déchets générés par les services techniques.

Les études ont débutés en 2020 et les travaux seront programmés fin 2022 mais attendent la confirmation des politiques métropolitaines en la matière.

Le montant de l'opération est de 365 K€.

Dans le cadre du déploiement du tri sélectif, et pour limiter les incivilités, une étude est en cours pour la création de **locaux containers** à proximité ou dans les bâtiments communaux. Une somme de 60 K€ est programmée pour 2021 pour la réalisation d'une première phase.

Pour 2021, l'enveloppe allouée aux travaux de maintenance courante et de grosse maintenance est fixée à 1,156 M€. Comme chaque année, ce budget permet de procéder aux différents et gros entretiens des équipements communaux, avec un axe prioritaire sur la sécurité et le patrimoine. L'enveloppe allouée permet également de répondre aux différentes demandes des usagers des bâtiments pour des travaux divers d'entretien et d'amélioration, tels que des aménagements de sanitaires, des petites réfections de menuiseries, des installations d'occultation solaire, des remplacements de volets roulants...

Informatique investissement : cadrage à 320 000 €.

Le budget d'investissement 2020 d'informatique (320 K€) sera consacré à la poursuite de la refonte des infrastructures et à la mise en place des outils transversaux. Il permettra aussi le prolongement du déploiement des outils numériques envers la population. L'objectif est de s'appuyer sur une infrastructure renouvelée et de donner aux services des moyens de communications optimisés

Il comportera 2 parties :

- une partie récurrente : maintien à niveau des infrastructures, mises à jour de licences, évolutions et obligations réglementaires et juridiques...
- une partie projets : informatisation, architecture des infrastructures, évolution vers le numérique... Cette partie engendre souvent des dépenses de fonctionnement (contrats de maintenance ou prestation d'évolution, formation...)

Une enveloppe annuelle de 40 K€ est identifiée pour les écoles et est affectée en lien avec le service affaires scolaires. En 2020, notamment du fait de la pandémie, cette enveloppe a été peu utilisée. Le vote en AP/CP permet de "glisser" les montants d'une année sur l'autre et pour 2021, elle sera donc augmentée pour équiper l'ensemble des classes élémentaires de vidéo projecteurs.

Tableau global de répartition des dépenses d'investissement.

	PROJET	RÉCURRENT	TOTAL
LOGICIELS / PROGICIELS	55 000	25 000	80 000
MATÉRIEL	100 000	80 000	180 000
ÉCOLES	30 000	30 000	60 000
TOTAL	155 000	165 000	320 000

Pour diversifier la programmation culturelle de **L'heure bleue**, il a été décidé de clôturer l'espace vert situé entre le bâtiment et la place de la Triade. Cette opération intègre la création d'un local vélo couvert et clos à destination des agents de la ville (dont ceux des services qui intégreront le bâtiment dit de la Triade courant 2023). Il a été fait le choix d'un niveau qualitatif et esthétique de bonne facture pour la limitation de cet espace qui deviendra une prolongation de la salle de spectacle. Les études sont en cours et les travaux seront réalisés courant 2021.

Le montant programmé pour cette opération est de 250 K€.

Cette opération se poursuivra par un projet de modernisation de L'heure bleue visant à mettre en conformité les installations électriques de l'établissement, le remplacement partiel de l'éclairage, la mise en place d'une nouvelle sonorisation et le remplacement de la tribune escamotable pour un montant global de 780 K€ répartis sur 2022 et 2023. **Le montant global de l'opération est donc de plus de 1 M€.**

Suite à l'incendie de 2007 et au plan de sauvegarde (travaux d'urgence) qui a été mis en œuvre en 2008, le **couvent des Minimes** est resté en l'état (à l'exception de quelques travaux ponctuels de mise en sécurité comme la fermeture du cloître, l'établissement d'un périmètre de sécurité...). Afin d'appréhender l'état de l'édifice et avoir toutes les cartes en main pour œuvrer à sa sauvegarde et sa préservation, la ville a lancé un diagnostic technique, sanitaire et architectural au mois de juin 2020, cofinancé par les partenaires institutionnels (DRAC et Département de l'Isère). Les premiers éléments du diagnostic en cours montrent une extrême fragilité du bâtiment. Ainsi eu égard à sa valeur patrimoniale et dans un objectif de sectorisation du site, des travaux d'urgence devraient donc être réalisés, dans le but de sauvegarder l'édifice à court terme. Ces travaux concernent la purge des planchers dégradés, l'étalement, et la mise en place d'une nouvelle toiture provisoire pour 2021.

Les travaux de sécurisation du site sont actuellement estimés à 204 K€.

4 - Le budget annexé Mon Ciné

À l'instar des autres équipements culturels, Mon Ciné est confronté aux conséquences complexes de la situation sanitaire (fermeture de 3 mois au printemps puis à partir de fin octobre, couvre-feu, fréquentation affaiblie lors des réouvertures, nouvelle fermeture en novembre...). Aussi, une grande partie des projets de 2020 n'a pas pu être réalisée.

L'ensemble de la profession, constatant une fréquentation faible même pendant les périodes de réouverture craint une année 2021 difficile en terme de fréquentation du public et une offre cinématographique réduite, n'ayant aucune visibilité sur le comportement futur des spectateurs, l'activité des producteurs et distributeurs de films, et les risques de nouvelles fermetures.

Cette baisse attendue de fréquentation a été prise en compte dans l'évaluation des recettes de Mon Ciné pour 2021.

Pour les recettes de billetterie en 2021 (chapitre 70 nature 7062), la baisse, au moment de la prévision budgétaire, c'est à dire avant le second confinement, a été estimée à -19 % (près de 18 K€) par rapport au BP 2020, soit -15 % par rapport à 2019.

Pour mémoire, en 2019, Mon Ciné a totalisé 31 289 entrées, générant une recette de 114 241 € et en 2018 il y a eu 28 674 entrées et 103 059 € de recettes. La part des publics scolaires représente en moyenne 38 à 40 % du : 12 375 entrées en 2019 (39,5 %).

Différentes aides sont annoncées par le CNC pour soutenir les cinémas et compenser leurs pertes.

Les dépenses de fonctionnement ont elles été calées sur le BP 2020, afin de ne pas dégrader la qualité de l'accueil et des animations habituellement prévues, et ne pas aggraver la baisse de fréquentation mais chercher à la combattre par une offre attractive et de qualité.

Dans le souci du maintien de la qualité de l'équipement technique de la salle, qualité d'autant plus nécessaire à l'attractivité de la salle municipale, la ville procédera, par le biais d'une subvention en investissement, à l'achat en 2021 d'un nouvel écran, d'une nouvelle chaîne sonore et de différents travaux de maintenance. Par cet engagement, la ville réaffirme sa volonté d'une offre culturelle diversifiée et proche de ses habitants.

	2020	2021	2020-21
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général	141 043	144 882	2,72 %
020 Charges de personnel	313 486	322 878	3,00 %
Autres charges de gestion courante	1 940	1 200	-38,14 %
Charges exceptionnelles	100	100	0,00 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	456 569	469 060	2,74 %
042 Dotation aux amortissements	24 000	21 000	-12,50 %
023 Virement à la section d'investissement	29 925	930	-96,89 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	510 494	490 990	-3,82 %

Épargne brute **16 191** **11 930** **-26,32 %**
 Épargne nette **16 191** **11 930** **-26,32 %**

	2020	2021	2020-21
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
040 Dotation aux amortissements	10 000	10 000	0,00 %
20 Dépenses d'équipement	2 916,50	136 930	4 595,01 %
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12 916,50	146 930	1 037,54 %

	2020	2021	2020-21
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 Produits des services	98 380	83 716	-14,91 %
74 Sub du budget principal	350 000	353 000	0,86 %
74 Dotations, subventions	39 653	33 854	-14,62 %
75 Autres produits de gestion courante	12 441	10 400	-16,41 %
77 Produits exceptionnels	20	20	0,00 %
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	500 494	480 990	-3,90%
042 Dotation aux amortissements	10 000	10 000	0,00 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	510 494	490 990	-3,82 %

	2020	2021	2020-21
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040 Dotation aux amortissements	24 000	21 000	-12,50 %
021 Virement de la section fonctionnement	29 925	930	-96,89 %
13 Subvention d'investissement	0	125 000	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	53 925	146 930	172,47 %

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 038-213804214-20201215-15122020_46-DE

